

**MINISTERE DE L'URBANISME,
DE L'HABITAT, DES DOMAINES,
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE LA POPULATION**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION NATIONALE
DE LA POPULATION (DNP)**



REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple- Un But – Une Foi



Rapport National sur la Situation Sociodémographique en 2019

décembre 2021

BP : E 791 - Tél 20 22 62 70 Fax 222 62 68 E-mail : dnp_population@yahoo.fr

Table des matières

AVANT-PROPOS.....	Erreur ! Signet non défini.
SIGLES ET ABREVIATIONS	iii
LISTE DES TABLEAUX	v
LISTE DES GRAPHIQUES	vii
INTRODUCTION.....	1
METHODOLOGIE	5
I. SITUATION ET TENDANCES DEMOGRAPHIQUES	6
II. ANALYSE SUCCINCTE DE LA SITUATION DE DEPENDANCE DEMOGRAPHIQUE ET DYNAMIQUE DE LA POPULATION AU MALI.....	6
2.1. Dépendance démographique	6
2.2. Dynamique de la population	9
2.2.1. Natalité et fécondité.....	9
2.2.2. Morbidité et Mortalité	9
2.2.3. Nuptialité.....	10
2.2.4. Urbanisation et Migrations	10
III. APERÇU DU CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE	16
3.1. Situation économique et pauvreté	16
3.2. Croissance et production agricole en 2019.....	17
3.3. Productivité de l'emploi et formation professionnelle	20
IV. CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES SOCIAUX DE BASE	21
4.1. Analyse succincte de la situation en termes de santé :	22
4.1.1. Durée de vie et la santé maternelle et infantile au Mali :	23
4.1.2. Espérance de vie et ratio de personnel de santé.....	23
4.1.3. Santé maternelle et infantile	24
4.2. Accès à l'eau et assainissement.....	27
4.3. Analyse succincte de la situation en termes d'Education :.....	29
4.3.1. Promotion de l'accès équitable et inclusif à une éducation de qualité pour tous	29
4.3.2. L'accès et la fréquentation scolaire au Mali	29
4.3.3. Maintien à l'école.....	36
4.3.4. Autres Types d'enseignements.....	36
4.4. Situation sur le marché de travail	37
4.4.1. Population en âge de travailler	37

4.4.2.	Population active ou main d'œuvre	38
4.4.3.	Population en emploi	39
4.4.4.	Population au chômage.....	43
V.	DEVELOPPEMENT SOCIAL ET PROTECTION SOCIALE	48
5.1.	Actions humanitaires et solidaires.....	48
5.2.	Déplacés internes.....	48
5.3.	Localisation des personnes déplacées	49
5.4.	Protection sociale	51
❖	Inclusion et couverture sociale	51
VI.	GENRE ET STATUT DE LA FEMME.....	52
6.1.	Analyse de la situation du Genre.....	52
6.2.	Quelques statistiques des emplois publics.....	52
VII.	PROTECTION DE L'ENFANT	54
VIII.	JEUNESSE ET SPORT.....	61

SIGLES ET ABREVIATIONS

AMO	Assurance Maladie Obligatoire
CIPD	Conférence Internationale sur la Population et le Développement
COVID 19	Maladie à coronavirus 2019
CPF	Code des Personnes et de la Famille
CPS	Cellule de Planification et de Statistique
CREDD	Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable
CSCom :	Centre de Santé Communautaire
DGME	Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur
DNACPN	Direction Nationale de l'Assainissement, du Contrôle des Pollutions et des Nuisances
DNDS	DNDS : Direction Nationale du Développement Social
DNFPP	Direction Nationale de la Fonction Publique et du Personnel
DNH	Direction Nationale de l'hydraulique
DNP	Direction nationale de la population
DTM	Matrice de suivi des déplacements
EDSM	Enquête Démographique et de Santé du Mali
EMOP	Enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménages
F CFA	Franc des Colonie Française d'Afrique
INSTAT	Institut National de la Statistique
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OMS	Organisation Mondiale de la Santé

ODD	Objectifs du Développement Durable
PIB	Produit Intérieur Brut
ONEF	Observatoire National de l'Emploi et de la Formation
PNCC	Politique Nationale de la Construction Citoyenne
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PDI	Personnes Déplacées Internes et des réfugiés
PONAV	PONAV : Politique Nationale de la Ville
RAMED	RAMED : Régime d'Assistance Médicale
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SLIS	Système Local d'Information Sanitaire
SWEDD	Projet d'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique au Sahel
SRMIN	Santé de la Reproduction Maternelle, Infantile
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
TBM	Taux Brut de Mortalité
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TMI	Taux de Mortalité Infantile
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés
USAID	Agence des États-Unis pour le Développement International

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Répartition par groupe d'âge et par sexe de la population malienne en 2016 et 2019 en millier d'habitants.....	7
Tableau 2: Répartition de la population malienne par région et milieu de résidence en 2019-2020.....	8
Tableau 3: Evolution de la proportion de la population urbaine par région (en %)	11
Tableau 4: Evolution des effectifs des maliens déplacés par pays d'accueil de 2016 à 2019	14
Tableau 5. Parts de transferts des migrants dans le PIB	15
Tableau 6: Evolution des transferts des migrants de 2017 à 2019	15
Tableau 7: pourcentage des travailleurs dans les secteurs d'activités par région (%)	16
Tableau 8: Indices de pauvreté par région (%) entre 2018 et 2019	17
Tableau 9: Production céréalière de la campagne agricole 2019/2020 par région.	18
Tableau 10: Productions céréalières de 2014/2015 à 2019/2020.	19
Tableau 11: Approvisionnement en intrants.....	19
Tableau 12: Approvisionnement en équipements agricoles	20
Tableau 13 : Evolution des superficies, rendements et productions de coton graine par région de 2017/2018 à 2019/2020.	20
Tableau 14: Répartition du ratio de personnel de santé par région en 2019.....	23
Tableau 15: L'accessibilité physique des services de santé	24
Tableau 16: Utilisation des services de planification familiale en 2019	24
Tableau 17: Situation des activités de la santé de la reproduction par région en 2019	25
Tableau 18: Accouchement assisté par catégorie de personnel en 2019	25
Tableau 19: Indicateurs de santé de la reproduction, maternelle et infantile au Mali	25
Tableau 20: Evolution du taux d'accès à l'eau potable de 2018 à 2019.....	28
Tableau 21: Evolution des indicateurs Eau et Assainissement.....	29
Tableau 22: Evolution du TBA au Fondamental I et disparités régionales de 2014 à 2019	30
Tableau 23: Evolution du TBS au Fondamental I et disparités régionales de 2014 à 2019	31
Tableau 24: Evolution du TBA et de l'indice de parité Fille/Garçon au Fondamental 2 et disparités régionales de 2014 à 2019	32
Tableau 25: Evolution du TBS et disparités régionales au Fondamental 2 de 2014 à 2019	32
Tableau 26: Nombre de Centres, Apprenants, animateurs, Superviseurs et Coordinateurs par Région en 2019	32
Tableau 27: Situation de l'alimentation scolaire par sources de financement en 2019	33
Tableau 28: Répartition des centres par type et années scolaires	35
Tableau 30: Taux d'activités selon le milieu de résidence, le groupe d'âge et le niveau d'éducation selon le sexe en 2019.....	38
Tableau 31: Taux d'emploi selon le groupe d'âge et le niveau d'éducation par sexe en 2019	39
Tableau 32: Ratio Emploi/ Population par milieu de résidence et le sexe en 2019.....	40
Tableau 33: Taux d'emplois informels par milieu de résidence, groupe d'âge, niveau d'éducation selon le sexe en 2019	41

Tableau 34: Répartition de la population au chômage par milieu de résidence, groupe d'âge, niveau d'éducation selon le sexe en 2019	44
Tableau 35: Taux de chômage selon le milieu de résidence, l'âge et le niveau de scolarisation par sexe en 2019	44
Tableau 36: Evolution du taux de chômage de 2013 à 2019.....	47
Tableau 38: Nombre Cumulé de PDIs retournées par région - cercle, de juillet 2013 au 30 juin 2019	49
Tableau 39: Nombre de rapatriés enregistrés regroupés par régions de retour et par anciens pays d'accueil - au 30 juin 2019.....	50
Tableau 40: Répartition des effectifs de la Fonction Publique d'Etat selon le statut, la catégorie et le sexe en 2019	52
Tableau 41: Effectif des agents de la Fonction Publique de l'Etat selon le statut	53
Tableau 42: Répartition de la population carcérale par sexe 2019.....	53
Tableau 43: PAIX ET SECURITE 2019.....	53
Tableau 44: Effectif du personnel du ministère de la sécurité et de la protection civile	53
Tableau 45: Effectif des responsables dans les MDC, Bureau de Coopération et Missions commerciales par sexe en 2019	54
Tableau 46: Situation des Cadres Maliens dans les Organismes Internationaux par sexe en 2019	54
Tableau 47: Nominations homme/femme aux postes de responsabilités des services techniques de l'état en 2019	54
Tableau 48: Représentativité des femmes et des hommes aux fonctions nominatives et électives en 2019.....	54
Tableau 49: Evolution du taux de chômage de la population de 15 à 64 ans et par sexe de 2016 à 2019	64
Tableau 50: Taux de chômage des jeunes (15 à 24 ans) en %	64
Tableau 51: Taux de chômage des jeunes (15 à 35 ans) en %	64

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Pyramide des âges du Mali de 2016 et 2019	7
Graphique 2 : Evolution de la population du Mali par groupe d'âges.....	9
Graphique 3 : Evolution du ratio de dépendance démographique.....	9
Graphique 4 : Tendances de la mortalité des enfants	26
Graphique 5 : Proportion des établissements par statut en 2018-2019.....	33
Graphique 6 : Répartition de la population en emploi par secteur institutionnel (en %)	41
Graphique 7 : Taux de chômage par région en 2018 et 2019.....	46
Graphique 8 : Evolution du taux de chômage de 2013 à 2019.....	47
Graphique 9 : Effectif des enfants accueillis par an	57

INTRODUCTION

Pays vaste et enclavé à l'intérieur de l'Afrique occidentale, la population du Mali est passée de 18,3 millions à 19,9 millions d'habitants entre 2016 à 2019. Ses caractéristiques géographiques et climatiques affectent la distribution spatiale de la population.

Cette population est très inégalement répartie sur le territoire national. Les régions de Sikasso, Koulikoro et Ségou, reçoivent à elles seules un peu plus de la moitié (51 %) de la population totale du pays. Par contre, la population des régions de Tombouctou, Gao et Kidal n'atteint pas 10 % de l'effectif total du pays. Le district de Bamako compte plus d'un habitant sur dix (12,6%). En outre, la densité totale du pays est faible, environ 17 habitants au Km².

Depuis des décennies, le pays connaît un accroissement massif de l'effectif de sa population malgré l'adoption et la mise en œuvre de nombreuses politiques publiques, notamment la Politique nationale de Population.

L'augmentation rapide de la population malienne constitue une contrainte majeure aux efforts de développement. Le déséquilibre entre l'accroissement élevé de la population et la croissance économique moins forte contribue à la détérioration des conditions de vie des ménages.

C'est pour cette raison qu'une des priorités des pouvoirs publics est de mettre en place des stratégies adéquates pour une maîtrise efficiente de la croissante démographique.

L'objectif général de ce rapport est de déterminer le niveau des indicateurs sociodémographiques, en vue de faciliter la prise de décision pour la planification du développement économique et social.

L'analyse de la situation montre que, le taux de natalité au Mali est passé de 38,7‰ en 2012-2013(EDSM V) à 39‰ en 2018 EDSM VI (2018), ce taux est plus élevé en milieu rural (44,1‰) qu'en milieu urbain (40,1‰). A titre de rappel, entre trois Enquêtes Démographiques et de Santé (EDSM III, IV, V), le nombre moyen d'enfants par femme en âge de procréer est passé de 6,8 à 6,1 enfants par femme entre 2001 et 2012.

Quant à la mortalité, elle reste encore élevée malgré l'amélioration des conditions de vie des populations et d'accès aux infrastructures socio sanitaires. Au niveau infantile, il est en baisse mais reste en dessous des objectifs des cadres internationaux (Plan d'Actions de la CIPD et OMS). Selon les résultats des différentes EDSM la mortalité infantile est passée de 96‰ en 2006 à 56‰ en 2012-2013 puis à 54‰ en 2018. Quant à la mortalité infanto juvénile elle était de 191‰ en 2006 contre 959 ‰ en 2012-2013 puis à 101‰ en 2018. Les risques de décès des jeunes enfants sont plus élevés en milieu rural qu'en milieu urbain (113‰ contre 64‰). Les résultats ont aussi mis en évidence un

niveau de mortalité plus élevé dans la région de Sikasso que dans les autres régions (121‰ contre 59‰ dans le district de Bamako).

Les décès maternels représentaient 32% de tous les décès de femmes de 15-49 ans. En 2006, le rapport de mortalité maternelle était estimé à 582 décès pour 100000 naissances vivantes contre 368 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2012-2013 puis à 325 décès maternels pour 100000 naissances vivantes en 2018.

L'urbanisation au Mali ne se fait pas de façon homogène, rendant difficile l'essor des villes dites secondaires. La proportion de la population rurale a fortement baissé depuis les années 1970, passant de 83% à 78% de la population totale (RGPH 2009) et à 42 % selon la projection de la DNP en 2019. La capitale Bamako connaît une croissance plus rapide que celle des autres villes dites secondaires.

Malgré une légère augmentation de l'espérance de vie à la naissance, la couverture sanitaire en général et la couverture en personnel de santé en particulier reste encore très faible au Mali.

Le ratio de Professionnel de santé (médecin, SF, IO, Infirmier (AM, TSS, TS),) au niveau national est de 5 pour 10000 qui reste largement inférieur à la norme de 23 pour 10000 habitants (recommandés par l'OMS).

Les résultats des enquêtes démographiques et de santé (EDSM VI 2018) font état, entre autres, d'une réduction du taux de mortalité maternelle (325 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2018 contre 368 en 2012 EDSM V et 464 en 2006 EDSM IV), une baisse substantielle du taux de mortalité infantile (54 pour 1000 en 2018 EDSM VI contre 56/100 000 en 2012 EDSM V et 96/100 000 en 2006 EDSM IV et infanto juvénile (191 pour 1000 en 2006 EDSM IV et 101 pour 1 000 en 2018 EDSM VI). Cette réduction des mortalités maternelle et infantile est imputable en grande partie aux efforts des différents gouvernements du Mali en matière de santé de la reproduction maternelle, infantile et nutritionnelle (SRMIN).

Selon l'annuaire statistique 2017-2018 de la CPS-secteur éducation, malgré la crise sécuritaire qui sévit au Mali, le TBS au premier cycle a connu une augmentation en passant de 69.6% en 2016 à 76.5% en 2018 pour l'ensemble et chez les filles, c'est le même constat avec respectivement 63.4% en 2016 et 70.4%. Il faut noter les efforts consentis par le département avec l'appui de tous les partenaires de l'école qui ont permis d'améliorer la tendance.

Quant au second cycle du fondamental, la majorité des régions enregistrent des TBS faibles, avec une disparité entre les sexes (52 .5% chez les garçons et 44.8% pour les filles).

Le taux d'emploi national en 2019 est de 68,4%. Il représente 46,3% pour les jeunes de 15-24 ans avec un écart de 22,1 points de pourcentage. Le taux de chômage en 2019 est estimé à 5,9% (EMOP 2019, 3^e passage), celui des jeunes de 15 – 24 ans se situant à 11,4%. Entre 2015 et 2016, le taux de chômage des jeunes (15-24 ans) a connu une hausse de 7,9 points de pourcentage. A partir de 2016, il a connu une diminution progressive avec des écarts allant de 2,9 à 8,5 points de pourcentage.

Les opérations de collecte et de mise à jour des données menées dans le cadre du programme DTM montrent une augmentation du nombre de personnes déplacées au Mali entre mai et juin 2019. Le nombre de PDI est en effet passé de 120 067 personnes (rapport CMP de mai 2019) à 147 861 en juin 2019 soit une augmentation de 27.794 personnes. Cette augmentation est due à des violences variées dans les régions de Mopti, Ségou, Tombouctou, Gao, Ménaka, Sikasso et la bande frontalière Mali-Burkina Faso. En effet, ces violences ont provoqué le déplacement de populations de leurs villages et hameaux pour trouver refuge dans les localités où la situation sécuritaire semble plus calme.

Dans le domaine du genre, les constats révélés par les enquêtes, études et évaluations faites au cours de ces dernières années, indiquent que l'écart entre les hommes et les femmes est encore important. Même si en général la position des femmes reste marginale, quelques progrès encourageants ont quand même été enregistrés.

Malgré les efforts du gouvernement dans le secteur agricole, l'abondance et la bonne répartition de la pluviométrie, le taux de croissance du secteur primaire a connu une décélération avec un taux de croissance de 4,1% en 2019 contre 5,4% en 2018.

Le présent rapport s'articule autour de six (06) points : le point (I) décrit la situation et la tendance démographique ; le point (II) fait une analyse succincte de la situation de dépendance ; le point (III) évoque la croissance démographique et le développement des services sociaux de base; le point (IV) prend en compte le développement social et la protection sociale; en fin le point (V et VI) met en exergue le genre et la situation de la femme en plus de la jeunesse et sport.

METHODOLOGIE

La démarche méthodologique a consisté à faire une revue documentaire et exploiter les bases de données des enquêtes et des recensements passés. A l'issue de cette étape, un draft de rapport a été produit et envoyé aux points focaux population des ministères sectoriels. Ce rapport sera soumis à l'atelier d'élaboration pour permettre aux différents acteurs de peaufiner le document.

I. SITUATION ET TENDANCES DEMOGRAPHIQUES

Au Mali, depuis plus de 50 ans, la dynamique de la population se caractérise par un rythme de croissance rapide. En effet, de 3,5 millions d’habitants en 1960, la population est passée à 6,3 millions en 1976, à 7,6 millions en 1987, puis à 9,8 millions d’habitants en 1998 et à 14,6 millions d’habitants au dernier Recensement Général de la Population et de l’Habitat (RGPH, 2009). Cette dynamique d’évolution a abouti à des taux d’accroissement intercensitaire de 2,2% sur la période 1987 – 1998 et de 3,6 % sur la période 1998 – 2009. Si cette dernière tendance d’évolution se maintenait, la population atteindrait 23,5 millions d’habitants en 2025 et 30,3 millions d’habitants en 2035, soit un doublement en 25 ans (DNP, projections démographiques, 2019).

A l’instar des années précédentes, en 2019 la structure par âge de la population malienne était caractérisée par une forte proportion de jeunes. La population totale était composée de 47 % de personnes de moins de 15 ans et 53 % de personnes de moins de 18 ans. Avec un nombre plus élevé de personnes *inactives* (0 – 14 ans et 65 ans et plus) comparativement à la population *potentiellement active* (15 – 64 ans), le rapport de dépendance démographique était établi à 103 personnes à charge pour 100 personnes d’âge actif (RGPH, 2009). Ce niveau élevé observé du rapport de dépendance démographique doit baisser tout au long du processus de transition démographique. Ceci est une condition nécessaire pour développer un potentiel de croissance économique stimulée par un accroissement des revenus des travailleurs et par une augmentation de l’épargne. Ainsi, pourront être possibles les investissements issus des avantages de la modification de la structure par âge de la population afin d’accélérer la capture du dividende démographique.

Au cours des vingt dernières années, la population a augmenté à un rythme particulièrement important au niveau national avec un taux d’accroissement intercensitaire de 3,6% sur la période 1998-2009. Le taux d’urbanisation est passé de 22,5% en 2009 (RGPH 2009) à 42% en 2019 (Projection démographique DNP, 2019). A ce rythme, la population urbaine au Mali devrait dépasser la population rurale au cours des prochaines décennies. Cette évolution de la société pose le problème de l’urbanisme et de l’habitat. Sur ce sujet, le Gouvernement s’engage à améliorer la planification urbaine, à appuyer l’amélioration du cadre de vie dans les quartiers précaires, à faciliter l’accès aux logements dans un cadre viabilisé pour un plus grand nombre de personnes, et à appuyer la promotion des matériaux locaux de construction.

II. ANALYSE SUCCINCTE DE LA SITUATION DE DEPENDANCE DEMOGRAPHIQUE ET DYNAMIQUE DE LA POPULATION AU MALI

Au Mali, la dynamique de la population se caractérise par un rythme de croissance rapide. De 3,5 millions d’habitants en 1960, la population est passée à 14,5 millions d’habitants en 2009 (RGPH 2009) soit un taux de croissance annuel de 3,6% par an entre 1998 et 2009.

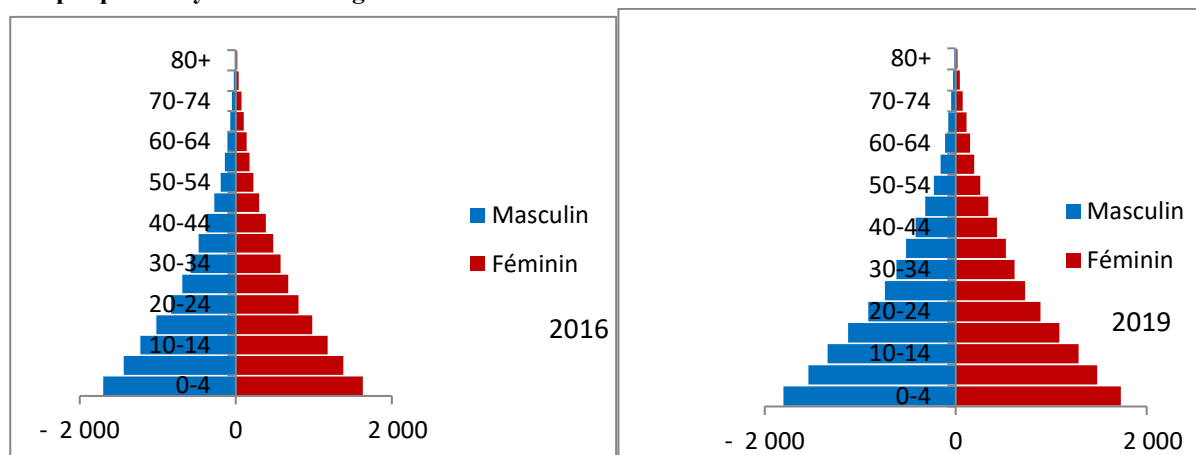
2.1. Dépendance démographique

Le Mali comptait 19,9 millions d’habitants en 2019 (Projection démographique DNP 2019) dont 74% vivent en milieu rural soit environ 14, 726 millions d’habitants. Le Mali se caractérise par l’extrême jeunesse de sa population car près de la moitié (47%) est âgée de moins de 15 ans (Projections démographique DNP 2019).

Tout comme en 2009, en 2019 la région la plus peuplée est la région de Sikasso (18,1%) contre 0,5% pour la région de Kidal. La région de Sikasso est suivie de Koulikoro et Ségou avec respectivement

16,5 %, et 15,9 %. Ces trois régions à elles seules cumulent la moitié de la population (50,5 %). Les régions les moins peuplées sont celles de Tombouctou, Gao et de Kidal (RGPH 2009). Bamako la capitale a une population de 2 488 641 habitants soit 12,5 % de la population totale.

Graphique 1 : Pyramide des âges du Mali de 2016 et 2019



Source : Projection démographique DNP 2019

Tableau 1: Répartition par groupe d'âge et par sexe de la population malienne en 2016 et 2019 en millier d'habitants

Groupe d'âge	2016		2019	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
0-4	1 697	1 627	1 804	1 729
5-9	1 438	1 379	1 543	1 480
10-14	1 224	1 175	1 340	1 286
15-19	1 019	980	1 127	1 084
20-24	829	803	917	888
25-29	688	673	741	726
30-34	580	575	621	615
35-39	476	480	522	524
40-44	373	386	419	430
45-49	275	300	319	341
50-54	193	227	227	259
55-59	139	177	157	195
60-64	105	141	113	150
65-69	69	101	80	112
70-74	48	72	47	72
75-79	24	37	28	43
80+	12	19	13	21

Source : Projection population DNP 2019

Tableau 2: Répartition de la population malienne par région et milieu de résidence en 2019-2020

	Population	%
Région		
Kayes	2 741 000	13,7
Koulikoro	3 330 000	16,7
Sikasso	3 633 000	18,2
Ségou	3 214 000	16,1
Mopti	2 799 000	14,
Tombouctou	928 000	4,6
Gao	745 000	3,7
Kidal	93 000	0,5
Bamako	2 489 000	12,5
Milieu		
Urbain	5 192 980	26,0
Bamako	2 622 580	13,1
Autres Villes	2 570 400	12,9
Rural	14 780 020	74,0
Ensemble	19 972 000	100,0

Source : Projection DNP 2019

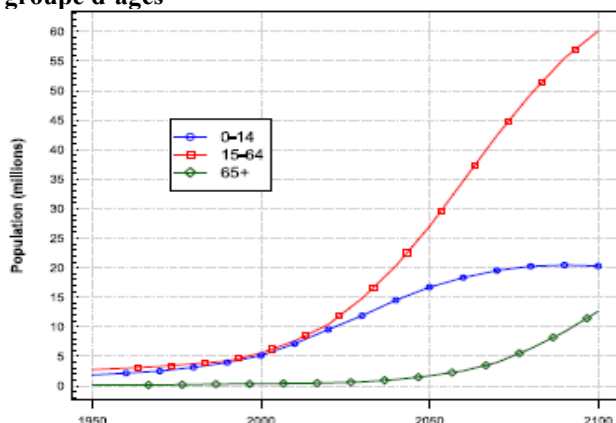
Depuis plusieurs années, le Mali connaît un accroissement important de la population. Cette augmentation de la population malienne représente une contrainte aux efforts de développement. Le déséquilibre entre l'accroissement élevé de la population (3,6%) et la croissance économique (5% en 2019) est un des facteurs de la détérioration des conditions de vie des ménages. C'est pour cette raison que les pouvoirs publics ont mis en place des stratégies adéquates pour une maîtrise efficiente de la croissance démographique.

Le pays se caractérise par l'extrême jeunesse de sa population car près de la moitié (48,6 %) de la population malienne est âgée de moins de 15 ans, cette population diminue rapidement au fur et à mesure que l'âge augmente. La répartition de la population par sexe révèle que les femmes sont un peu plus représentées que les hommes dans la population avec respectivement 50,4% et 49,6%.

Selon les projections de la Direction Nationale de la Population (DNP) le Mali devrait compter en 2030 une population estimée à 26,7 millions d'habitants.

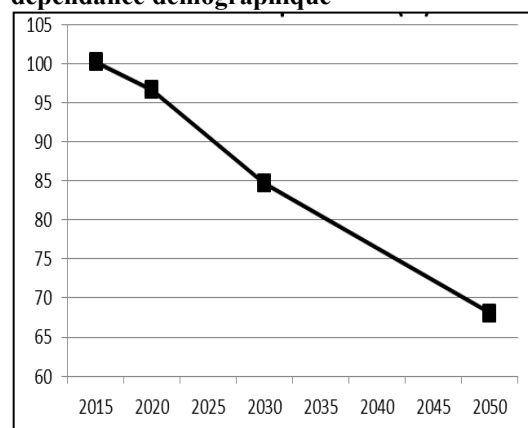
Cette forte croissance démographique est l'une des plus élevée au monde et serait due entre autres à une urbanisation accélérée, alimentée en partie par une baisse de la mortalité et le maintien sur une période longue d'une forte fécondité.

Graphique 2 : Evolution de la population du Mali par groupe d'âges



Source : *World Population Prospects 2015*

Graphique 3 : Evolution du ratio de dépendance démographique



2.2. Dynamique de la population

2.2.1. Natalité et fécondité

L'analyse de la natalité et de la fécondité montre une forte aspiration des couples à des descendes nombreuses, des comportements procréateurs variant selon les caractéristiques des femmes et une entrée en vie féconde précoce. En effet, le taux de natalité au Mali est de 38,7‰ en 2012-2013 (EDSM V) contre 39‰ en 2018 EDSM VI (2018). Ce taux est plus élevé en milieu rural (44,1‰) qu'en milieu urbain (40,1‰). A titre de rappel, entre trois Enquêtes Démographiques et de Santé (EDSM III, IV, V), le nombre moyen d'enfants par femme en âge de procréer est passé de 6,8 à 6,1 enfants par femme entre 2001 et 2012. Cependant, il a augmenté légèrement entre 2012 et 2018 ; passant de 6,1 à 6,3 enfants par femme. Par ailleurs, les femmes du milieu urbain ont un niveau de fécondité plus faible que celles du milieu rural (5,0 contre 6,5) en fin de vie féconde. Selon le rapport de l'EDSM VI (2018), les adolescentes contribuent fortement à la fécondité au Mali. En effet, le taux de fécondité pour les filles âgées de 15-19 ans est de 164‰ et encore élevé pour la tranche 20-24 ans (278‰.).

Le niveau d'instruction influence le niveau de fécondité des adolescentes. En effet, le pourcentage d'adolescentes ayant déjà commencé leur vie procréative diminue de manière importante avec l'augmentation du niveau d'instruction, qui est de 46 % parmi les adolescentes sans aucun niveau d'instruction contre 22 % pour celles ayant atteint le niveau secondaire ou supérieur. Suivant les quintiles de bien-être économique il apparaît des variations irrégulières. C'est dans les ménages classés dans le quintile le plus élevé que le pourcentage d'adolescentes ayant déjà commencé leur vie procréative est la plus faible (25 % contre 46 % dans le second quintile).

2.2.2. Morbidité et Mortalité

Les concepts de morbidité et de mortalité désignent respectivement l'action de la maladie et de la mort sur la population.

Au Mali, les principales causes de morbidité et de mortalité sont : la fièvre/paludisme, les maladies respiratoires, les maux de ventre, les douleurs dorsales et la diarrhée.

Les indicateurs couramment utilisés pour apprécier la mortalité d'une population sont : le Taux Brut de Mortalité (TBM), le Taux de Mortalité Infantile (TMI) et l'Espérance de Vie à la Naissance (E0).

L'espérance de vie au Mali était de 56,6 ans en 2009 et 54 ans en 2018 (Selon les projections 2015-2020 de la DNP). Les femmes ont une espérance de vie plus élevée que les hommes (55,1 ans contre 53 ans). L'espérance de vie à la naissance est un indicateur très pertinent du niveau de mortalité au sein d'une population.

Le taux de morbidité en 2018 est de 23,7% (EMOP 2018). Les personnes âgées (60 ans et plus) et les enfants de moins de 5 ans sont les plus touchés par le phénomène (48,3% et 29,4% respectivement). Le taux de morbidité dans les régions varie entre 55,4% (Tombouctou) et 17,2% (Ségou). Cependant ne varie pratiquement pas entre le milieu rural et le milieu urbain, mais plus élevé pour les femmes que pour les hommes (24,9% contre 24,9%).

La mortalité reste encore élevée malgré l'amélioration des conditions de vie des populations et d'accès aux infrastructures socio sanitaires. Au niveau infantile, il est en baisse mais reste en dessous des objectifs des cadres internationaux (Plan d'Actions de la CIPD et OMS). Selon les résultats des différentes EDSM la mortalité infantile est passée de 96‰ en 2006 à 56‰ en 2012-2013 puis à 54‰ en 2018. Quant à la mortalité infanto juvénile elle était de 191‰ en 2006 contre 959 ‰ en 2012-2013 puis à 101‰ en 2018. Les risques de décès des jeunes enfants sont plus élevés en milieu rural qu'en milieu urbain (113‰ contre 64‰). Les résultats ont aussi mis en évidence un niveau de mortalité plus élevé dans la région de Sikasso que dans les autres régions (121‰ contre 59‰ dans le district de Bamako).

Les décès maternels représentaient 32% de tous les décès de femmes de 15-49 ans. En 2006, le rapport de mortalité maternelle était estimé à 582 décès pour 100 000 naissances vivantes contre 368 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2012-2013 puis à 325 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 2018.

2.2.3. Nuptialité

Au Mali, la nuptialité se caractérise par la précocité des unions. Selon l'EDSM VI de 2018, les femmes maliennes entrent en union à un âge très précoce : parmi les femmes âgées de 25-49 ans, 18% était déjà en union avant d'atteindre l'âge de 15 ans, plus de la moitié l'étaient avant l'âge de 18 ans soit 53% et près de neuf femmes sur dix soit 89% l'étaient avant l'âge de 25 ans.

Cette tendance est révélatrice d'une précocité de l'âge au premier mariage est de 16 ans chez les filles et 18 ans pour les garçons.

2.2.4. Urbanisation et Migrations

Une Urbanisation rapide, alimentée par les mouvements de population

Urbanisation

La population malienne est inégalement répartie sur le territoire national. Les données révèlent des disparités très poussées entre les régions. Si les régions du nord occupent près de deux-tiers du territoire, elles comptent moins de 10% de la population totale. Deux tiers de la population vivent dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ségou et le district de Bamako, capitale du pays, compte à lui seul 12,4% de la population totale. Pour une moyenne nationale de 16,1 habitants au km² en 2019. Cette densité varie de 0,3 habitant au km² dans la région de Kidal à 37,1 habitants au km² dans la région de Sikasso. La capitale Bamako, a une densité de l'ordre de 6 780 habitants au km² (Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire).

L'évolution dans la répartition de la population par milieu de résidence urbain – rural met en évidence un phénomène marquant, à savoir l'accélération de l'urbanisation au Mali. La proportion de la population rurale a fortement baissé depuis les années 1970, passant de 83% à 78% de la population totale (RGPH 2009) et à 68% selon la projection DNP 2019. La capitale Bamako connaît une croissance plus rapide que celle des autres villes dites secondaires.

Le développement urbain constitue en lui-même un défi pour les gouvernants mais de par ses effets sur les conditions de vie des populations et sur les inégalités de genre, il reste un enjeu majeur à prendre en compte dans la trajectoire de développement du pays.

Au-delà de la forte fécondité des femmes, les flux migratoires surtout internes (exode rural) expliquent fortement la croissance démographique accélérée des villes. Ce développement urbain n'est pas homogène entre territoires et au sein d'une même région. Il se traduit par des distorsions entre les ressources et les besoins : problèmes d'emploi, de logement, d'approvisionnement en produits alimentaires, de détérioration du cadre de vie, etc. Le rythme de progression de la population urbaine est deux fois plus élevé que celui de la population rurale. A cette allure, la moitié de la population malienne vivra dans les villes à l'horizon 2050. Le tableau suivant fournit l'évolution de la population urbaine au Mali entre 1976 et 2009.

Tableau 3: Evolution de la proportion de la population urbaine par région (en %)

	1976	1987	1998		2009	
			Définition	Définition	Définition	Définition
			1	2	1	2
Kayes	11,4	13,2	18,5	8,8	25,1	13,9
Koulikoro	7,8	11,7	16,1	5,2	30,9	5,5
Sikasso	10,4	14,9	21,7	14,0	30,4	16,1
Ségou	14,5	17,2	17,8	9,1	21,5	8,6
Mopti	10,6	12,7	13,3	5,4	21,5	8,6
Tombouctou	10,2	18,3	19,6	6,2	20,8	13,0
Gao	12,0	20,5	34,0	13,2	35,9	21,0
Kidal			32,9	26,3	38,3	38,3
Bamako	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ensemble	16,8	22,0	27,0	18,3	35,0	22,5

Source : INSTAT, RGPH 2009

Le taux d'urbanisation est passé entre 1998 et 2009, de 18,3% à 22,5% (définition 2) au niveau national et pourrait augmenter de plus en plus vite. Elle est de 42% en 2019 (projections démographiques DNP). Cette urbanisation rapide se constate également dans les autres villes à l'exception de la région de Ségou. Les régions du nord en particulier et celle de Mopti ont connu une forte progression du niveau d'urbanisation entre 1998 et 2009, avoisinant un doublement de la population urbaine en 10 années. L'urbanisation rapide aura des effets sur les conditions de vie des ménages si elle ne s'accompagne pas de mesure de gestion des villes, d'aménagement du cadre de vie et de renforcement des infrastructures de base y compris en termes de mobilité urbaine. Elle devra également favoriser un changement de la structure de production économique permettant le développement industriel et la spécialisation du travail, et faire des villes des pôles de développement par excellence avec une nette démarcation villes – campagnes.

Les villes sont prioritairement les centres économiques disposant d'atouts liés à l'agriculture, posant la question de la structure de l'économie au sein de ces centres urbains. En effet, on retrouve la plupart

des centres urbains dans le sud-est du pays (zone de production agricole par excellence) et sur le tracé des fleuves Niger et Sénégal.

C'est dans l'objectif d'améliorer l'équilibre villes – campagnes dans un cadre harmonieux d'aménagement du territoire que le Mali mène depuis près de deux décennies une politique de développement urbain dans un cadre de décentralisation poussée. Avec la mise en œuvre de la politique de développement urbain, l'Etat a attribué encore plus de responsabilités aux municipalités dans l'identification, la mise en œuvre et le suivi des investissements à travers des schémas et plans d'urbanisme et d'urbanisation. En 2014, le Gouvernement du Mali a adopté une Politique Nationale de la Ville (PONA V) et mis en place, dans le cadre institutionnel de la gestion de l'urbanisation, un Observatoire National des Villes.

L'urbanisation au Mali est due pour plus de la moitié à la seule dynamique dans le district de Bamako. La population de Bamako qui a été multipliée par 15 depuis l'indépendance, compte plus de la moitié de la population urbaine totale. Ce qui montre clairement que seule la capitale Bamako est plus attractive et polarise les mouvements internes de population.

Une autre observation marquante concerne la taille relative de Bamako par rapport aux autres villes. L'urbanisation au Mali ne se fait pas de façon homogène, rendant difficile l'essor des villes dites secondaires.

Migrations

La migration, phénomène généralisé, n'a pas la même ampleur suivant les régions du Mali. La mobilité interne est plus dirigée vers les villes, pôles attractifs, et concerne plus les jeunes de 15 – 24 ans. Il s'agit donc d'un exode rural motivé en général par la recherche d'opportunités économiques. La migration interne a pour effet, un accroissement de la population des villes de 4% par an en moyenne. Le district de Bamako constitue le principal pôle d'attraction des migrations internes, la population y étant constituée de 38% d'immigrants (natifs d'une autre ville du Mali ou de l'étranger) selon les données du RGPH 2009. Ces villes constituent également des points de transit pour les migrants désirant entreprendre une migration internationale. Les mouvements internes de populations devraient s'accroître avec le développement des zones minières dans les régions de Kayes, de Koulikoro et de Sikasso. En plus de l'attraction des zones agricoles de la région de Ségou, les probables ouvertures de sites miniers pourraient également entraîner une plus forte migration vers cette région avec pour effet, une inversion du solde migratoire actuellement en faveur des sorties.

Une urbanisation sans rapide mutation de la structure de production et faiblement créatrice d'opportunités économiques

Au Mali, l'urbanisation constitue un facteur de pressions sur les marchés de l'emploi, du logement et le développement de quartiers spontanés.

Les activités non agricoles ne se développent pas aussi vite que le rythme de l'urbanisation. Comme dans les autres pays d'Afrique subsaharienne en général, l'urbanisation ne s'accompagne pas d'une croissance économique plus soutenue, ni d'une modification sensible de la structure économique (et des sources de croissance). Le déséquilibre spatial au Mali est une conséquence du manque de

dynamisme économique des centres urbains secondaires et de la forte attractivité comparée de la capitale, Bamako.

Le développement urbain devrait être une source d'innovation et de création d'emplois mais au regard de la lente mutation de la structure de production, l'impact de la croissance économique sur la création d'emplois a été limité du fait de la nature même de cette croissance. En effet, elle est tirée par les secteurs primaire et tertiaire qui concentrent l'essentiel des activités informelles. L'urbanisation devient alors source de paupérisation et l'on voit se développer des cités précaires ou bidonvilles et une dégradation des conditions de vie comme le montre l'indice d'inégalité (ou indice de Gini) plus fort à Bamako (0,30) et dans les autres villes (0,43) qu'en milieu rural (0,36).

Emploi

Au cours de la Conférence Internationale pour la relance économique et le développement du Mali (Mali – OCDE, 2015), le Gouvernement reconnaît que le rythme des entrées sur le marché du travail va s'accélérer dans un contexte de transition démographique lente : le Mali est donc au défi de créer rapidement un grand nombre d'emplois (en faveur des jeunes). Cette création massive d'emplois devra se faire à travers le développement et l'amélioration des infrastructures dans les régions (urbanisation). Le document indique qu'il y aura deux fois plus de nouveaux entrants sur le marché du travail en 2035 et trois fois plus en 2050.

2.2.1. Une migration marquée par des motivations économiques

La migration interne alimente la migration internationale. En général, les migrants internationaux effectuent d'abord des déplacements au sein du pays avant d'immigrer, après avoir accumulé des ressources pour le voyage. La migration internationale est elle-aussi une migration économique et de quête d'opportunités d'emplois, 82,7% des émigrants étant des migrants économiques (INSTAT, RGPH-2009). Selon la Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur (DGME), plus de 5 millions de maliens vivent à l'étranger, principalement dans les pays d'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Sénégal, Mauritanie) et de plus en plus en Europe (pour près d'un jeune migrant sur cinq). Cette émigration est peu contrôlée vu qu'elle se déroule en général par des voies non régulières et souvent dans la clandestinité.

Depuis la crise politico-sécuritaire de 2012, les réfugiés constituent également une proportion considérable dans la population des migrants. En août 2013, l'on comptait plus de 582 000 maliens réfugiés et déplacés en majorité des femmes et des enfants. A la faveur de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali – issu du processus d'Alger, l'on assiste à un retour massif de réfugiés et de déplacés dans leur communauté d'origine. Toutefois, en 2018, l'on comptait encore 61 404 personnes déplacées à l'intérieur du pays et 138 510 réfugiés en Mauritanie, au Burkina Faso et au Niger (OIM, 2018). En 2019, les réfugiés en Mauritanie, au Burkina Faso et au Niger étaient de 26 567.

Tableau 4: Evolution des effectifs des maliens déplacés par pays d'accueil de 2016 à 2019

Unité : en nombre

PAYS D'ACCUEIL	ANNEES			
	2016	2017	2018	2019
Burkina Faso	32 687	24 392	24 666	8457
Mauritanie	66 392	56 672	58 348	17 086
Niger	48 928	57 952	55 496	1 024

Source : Annuaire Statique du Secteur Coopération et Intégration (CPS/CI) 2019

Tout comme les mouvements internes de population (pour lesquels les données statistiques sont très parcellaires), la migration internationale pourrait s'intensifier dans les deux sens au regard de la situation socioéconomique du pays et de la région du Sahel : paupérisation grandissante, inégalités, chômage, insécurité alimentaire et physique, changements climatiques...

Aussi, la faible attractivité des villes autres que Bamako est aussi la conséquence de la faible disponibilité et qualité des services publics et des infrastructures (eau, électricité, gestion des déchets, marchés, etc.). Par exemple, même si des progrès ont été réalisés dans l'accès à l'énergie et à l'eau potable, les inégalités sont encore fortes.

Des disparités existent également dans l'accessibilité des services sociaux de base, en particulier de l'éducation et de la santé affectant du coup, le développement du capital humain. La crise sécuritaire de 2012 a certainement affecté la disponibilité et l'accès aux services et infrastructures de base dans les régions du nord et du centre. Ces régions ont connu des destructions et pillages des infrastructures socio-économiques (écoles, centres de santé et marchés) et un départ de nombreux professionnels de la santé et d'enseignants fuyant les combats et les exactions, dans un contexte déjà marqué par une insuffisance des ressources matérielles et humaines.

Il faut également noter que le Mali est de plus en plus une terre d'accueil des étrangers en particulier de l'Afrique de l'Ouest. Le Mali offre aux migrants un accès égal aux services sociaux. Les textes juridiques encadrant l'accès aux soins et à l'éducation ne font pas de distinction entre les nationaux et les migrants. Pour les personnes sans ressources (y compris les migrants), il existe un régime d'assistance médicale permettant l'accès gratuit aux soins dans certains centres hospitaliers publics. Les travailleurs étrangers sont soumis au régime public d'assurance obligatoire. Le Mali a ratifié plusieurs conventions concernant la portabilité de la sécurité sociale, principalement avec des pays africains dans lesquels résident ses ressortissants.

L'apport des Maliens de l'extérieur est matérialisé par des transferts de fonds importants qui étaient de 5,8% du PIB en 2016 et 5,7% en 2019.

Tableau 5. Parts de transferts des migrants dans le PIB

Unité : en milliard de F CFA

ANNEES	PIB	MONTANTS TRANSFERER	PART DU TRANSFERT DANS LE PIB
2019	10214	587	5,7
2018	9538	538	5,6
2017	8922,2	486,7	5,5
2016	8311,9	485,6	5,8
2015	7747,7	471	6,1
2014	7092,8	431	6,1

Source : Annuaire Statique du Secteur Coopération et Intégration (CPS/CI) 2020

Au-delà des transferts de fonds, la diaspora malienne regroupée au sein d'associations de développement, participe au processus de développement à travers le co-développement (mise en place d'infrastructures sociales de base dans les villages d'origine).

Cependant, la question de la migration reste l'un des défis majeurs auxquels le Mali est confronté, au regard des nombreux drames qui ont émaillés le phénomène au cours de ces dernières années. En effet, la pratique de la migration irrégulière engendre des conséquences qui se manifestent par de nombreux cas des personnes reconduites aux frontières, des opérations de rapatriements et d'expulsions massifs. De 2013 à 2019, plus de 32 000 maliens en situation de détresse ont été rapatriés d'urgence en provenance de pays en crise ou des politiques migratoires restrictives de certains pays (Rapport annuel Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur).

En 2019, les opérations de rapatriement des Maliens de l'Extérieur, expulsés ou refoulés, ont été organisées avec diligence. Ainsi, 8 044 personnes (dont 507 femmes et 690 mineurs) ont été rapatriées au cours de l'année 2019 contre huit mille soixante-seize (8 076) personnes en 2018, principalement de la Libye (1 101), de l'Algérie (3 900), de l'Arabie Saoudite (528) et Espagne (754).

Tableau 6: Evolution des transferts des migrants de 2017 à 2019

N°	Intitulé des indicateurs	2017	2018	2019
1	Volume des transferts des migrants (Milliards de FCFA)	486,7	538	587
2	Taux d'insertion/réinsertion des migrants de retour	XXX	57	85

Source ; revue sectorielle 2019 CPS/SCI

De 2017 à 2019, le volume des transferts des migrants a connu une tendance à la hausse, il est passé de 486,7 milliards de F CFA en 2017, à 538 milliards de F CFA en 2018, soit un taux d'amélioration de 0,23%. Il a été de 587 milliards de F CFA sur une prévision de 550 milliards F CFA en 2019, soit un taux de réalisation de 106,73%. Ce montant est légèrement supérieur à celui de 2018 qui était de 538 milliards de FCFA, soit un taux d'augmentation de 9,11%.

Ces chiffres montrent que la Diaspora Maliennes contribue largement au développement économique et social du pays (entre 5 à 6% du PIB) à travers la mise en place d'infrastructures (écoles, centres de santé, adduction d'eau potable etc.).

Le taux d'insertion et de réinsertion des migrants de retour ou migrants potentiels a été de **85%** sur une prévision de **20%** en 2019. Ce taux est supérieur à celui de 2018 qui était de **57%**, soit un taux d'augmentation de **49,12%**. Cette prévision a été dépassée grâce à des projets innovants portés par la Diaspora Malienne qui ont bénéficié du financement de la Cellule Technique du CO-Développement, du Budget Spécial d'Investissement et des autres partenaires.

III. APERÇU DU CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

Malgré l'urbanisation rapide, la structure de production n'a pas fortement évolué, même si la contribution du secteur tertiaire s'est rapidement accrue au détriment de l'industrialisation.

L'environnement économique a été marqué globalement par une amélioration de l'activité économique. Le taux de croissance économique de 2019 est conforme aux prévisions du CREDD 2019-2023 (5,0%). Cette évolution est due en partie à une hausse enregistrée au niveau du secteur tertiaire qui a connu une croissance après une décélération de 2,7% entre 2017 et 2018.

3.1. Situation économique et pauvreté

Pays à vocation agro-sylvo-pastorale, le Mali est tributaire des aléas climatiques. En 2019, le Mali a enregistré une croissance de 4,8 % (tirée par les bonnes productions d'or et de coton) contre 4,7% en 2018 et 5,3% en 2017. La structure de l'économie malienne reste dominée par les secteurs primaire (66,8%) et tertiaire (25,9%) en 2019. En effet, le secteur agricole représente 66,8% de la population (15 an et plus) en emploi.

L'analyse par région montre que plus de la moitié des emplois sont dans le secteur primaire, exception faite de Bamako, Tombouctou et Kidal où la prédominance des emplois se situe dans les services. Selon l'EMOP 2019, 3^{ème} passage, dans le District de Bamako près de quatre employés sur dix (39,4%) sont dans le commerce, et environ un tiers (32,6%) pour la région de Kidal. Le secteur de l'industrie est faiblement représenté dans les régions de Koulikoro et Sikasso avec respectivement 4,2% et 4,6% de la population en emploi. Cependant, dans le District de Bamako (15,3%) la proportion des emplois dans le secteur de l'industrie représente plus du double de celle du niveau national (7,3%). De même, dans les régions de Gao (11,6%) et Kidal (13,1%), les proportions des emplois du secteur de l'industrie dépassent de loin celle du niveau national.

Tableau 7: pourcentage des travailleurs dans les secteurs d'activités par région (%)

REGION	secteur d'activité économique				
	Agriculture	Industrie	Commerce	Services	Total
Kayes	86,2	7,5	3,4	3,0	100
Koulikoro	79,7	4,2	7,2	8,8	100
Sikasso	80,9	4,6	9,4	5,1	100
Ségou	79,8	8,0	9,1	3,1	100
Mopti	78,3	6,4	10,5	4,7	100
Tombouctou	12,9	5,5	15,9	65,6	100
Gao	50,5	11,6	22,8	15,1	100
Kidal	7,6	13,1	32,6	46,7	100
Bamako	1,3	15,3	39,4	44,0	100
Total	66,8	7,3	12,6	13,3	100

Source : EMOP 2019, 3^e passage

Selon les rapports des EMOP, entre 2018 et 2019, le taux de pauvreté a connu une diminution de 1,5%, passant de 43,8% en 2018 à 42,3% en 2019. Malgré cette baisse, le nombre de pauvre en 2019 est estimé à 6 266 390 personnes sur le plan national, c'est-à-dire, vivant en dessous du seuil de pauvreté (263 694 FCFA). L'incidence de la pauvreté est plus accentuée dans les régions de Sikasso, Koulikoro et Ségou avec respectivement 71,9 %, 62,1 % et 53,6%. En revanche, dans la région de Kidal (0,8%) et dans le District de Bamako (3,8%), moins de 5% de leur population sont pauvres. L'analyse de la pauvreté par zone de résidence montre que plus de la moitié (52%) de la population rurale sont pauvres et on y trouve 26,4% dans les autres villes urbaines.

Tableau 8: Indices de pauvreté par région (%) entre 2018 et 2019

Région	2018			2019		
	Incidence	Profondeur	Sévérité	Incidence	Profondeur	Sévérité
Kayes	23,3	6,4	2,5	18,4	2,3	0,5
Koulikoro	54,1	18	8,4	62,1	17,5	6,5
Sikasso	67,6	25,8	12,8	71,9	27,4	13,1
Ségou	49,6	14,2	5,3	53,6	19,2	8,5
Mopti	56,6	16,7	6,5	39,7	8,4	2,8
Tombouctou	21,1	4,2	1,3	12,7	1,9	0,4
Gao	46,5	11,5	3,9	39,7	7,6	2,1
Kidal	0	0	0	0,8	0,1	0
Bamako	4,1	0,3	0	3,8	0,7	0,2
Ensemble	43,8	13,9	6	42,3	12,8	5,4

Source : EMOP 2018-2019, rapport annuel

3.2. Croissance et production agricole en 2019

En 2019, l'économie a enregistré une croissance de 0,1 point de pourcentage pour s'établir à 4,8% contre 4,7% en 2018. Cela est dû en partie à une hausse enregistrée au niveau du secteur tertiaire qui a repris avec la croissance après une décélération de 3,3% entre 2017 et 2018. Le tertiaire représente 34,0% du PIB. La structure de l'économie malienne reste dominée par les secteurs primaire et tertiaire.

Malgré les efforts du gouvernement dans le secteur agricole, l'abondance et la bonne répartition de la pluviométrie, le taux de croissance du secteur primaire a connu une décélération avec un taux de croissance de 4,1% en 2019 contre 5,4% en 2018.

En effet, la production céréalière est estimée à **10 451 274 tonnes** pour la campagne agricole 2019/2020 contre **10 159 539 tonnes** pour 2018/2019 selon les résultats définitifs de l'enquête agricole de conjoncture (EAC) en hausse de 2,9% par rapport à l'année précédente.

La production cotonnière a été estimée en hausse avec un niveau de **710 731 tonnes** contre **656 563 tonnes** en 2018/2019 soit une hausse de 8,3%. La contribution du secteur primaire à la croissance économique est ressortie à 1,5% en 2019 contre 2,0% en 2018.

Le tableau ci-après présente, par région et par culture, les résultats de productions céréalières obtenues au cours de la campagne agricole **2019-2020**.

Tableau 9: Production céréalière de la campagne agricole 2019/2020 par région.

Régions	Mil	Sorgho	Riz	Maïs	Blé	Fonio	TOTAL	Poids par région
Kayes	40160	326596	56000	365 629	-	5 194	793 579	7,59
Koulikoro	308834	398623	241864	807429	-	1 009	1 757 760	16,82
Sikasso	241044	354424	500624	2463227	-	589	3 559 908	34,06
Ségou	909684	380216	1556429	162 847	-	32 980	3 042 157	29,11
Mopti	347236	19128	356721	1 905	-	766	725 756	6,94
Tombouctou	28082	28628	366257	15 498	8226	-	446 691	4,27
Gao	3486	3495	118441	-	-	-	125 422	1,20
Total	1 878 527	1511110	3196336	3816536	8226	40538	10451274	100,0
Poids par culture	17,97	14,46	30,58	36,52	0,08	0,39	100,00	

Source : CPS/SDR, résultats définitifs de l'EAC 2019/2020

La production céréalière totale 2019/2020 est composée essentiellement à 36,5% de maïs et 30,6% de riz, soit environ **67%** de la production céréalière totale. Le mil et le sorgho représentent respectivement 17,97 % et 14,46%.

La prédominance du maïs et du riz sur la production nationale s'explique non seulement par leur potentiel productif, mais également par les actions d'intensification dont elles sont les principaux bénéficiaires (subvention des engrais, recherche variétale, équipements agricoles). Tandis que la culture du maïs bénéficie également de sa rotation avec le coton, culture de rente en pleine expansion, la riziculture pour sa part profite du programme gouvernemental annuel d'aménagements hydro agricole.

✓ Evolutions des productions

La production céréalière de la campagne agricole 19/20 est en hausse de **2,9%** par rapport à la campagne passée (2018-2019) de **20,6%** par rapport à la moyenne des 5 dernières campagnes (2014 – 2018) (voir tableau 2).

L'analyse des données par culture montre que l'accroissement est en grande partie soutenu par le maïs dont le taux d'accroissement par rapport à la campagne précédente est de **5,3%**.

✓ Evolutions des productions

La production céréalière de la campagne agricole 19/20 est en hausse de **2,9%** par rapport à la campagne passée (2018-2019) de **20,6%** par rapport à la moyenne des 5 dernières campagnes (2014 – 2018) (voir tableau 2).

L'analyse des données par culture montre que l'accroissement est en grande partie soutenu par le maïs dont le taux d'accroissement par rapport à la campagne précédente est de **5,3%**.

Tableau 10: Productions céréalières de 2014/2015 à 2019/2020.

Campagnes/Cultures	Mil	Sorgho	Riz	Maïs	Blé/orge	Fonio	Total
2014/2015	1271880	1715044	2166830	1744026	45668	37284	6980732
2015/2016	186401	1527456	2331053	2276036	35756	20294	8054896
2016/2017	1806559	1393826	2780905	2811385	40137	16740	8849552
2017/2018	1492650	1423358	2707557	3598205	28015	46189	9295974
2018/2019	1840321	1469688	3167528	3624950	29185	27868	10159539
Moy 2014/2015 à 18/19	1655142	1505874	2630775	2810920	35752	29675	8668139
Obj Plan campagne 19/20	1934808	1721458	3445535	3949869	29501	44841	11126012
Production prév_ 19/20	1827773	1483619	2942037	4248916	7363	34360	10544068
Production def_2019/2020	1878527	1511110	3196336	3816536	8226	40538	10451274
VARIATION (%)							
Var moy 14/15 à 18/19 (%)	13,5	0,3	21,5	35,8	-77	36,6	20,6
Var/ aux Obj du Plan camp	97,1	87,8	92,8	96,6	27,9	90,4	93,9
Variation / 18/19 (%)	2,1	2,8	0,9	5,3	-71,8	45,5	2,9

Source : CPS/SDR, résultats définitifs de l'EAC 2019/2020

✓ Production cotonnière

La campagne 2019/2020 s'est déroulée dans un contexte socio- économique favorable caractérisée par les faits suivants :

- le paiement aux producteurs de la totalité de la production de coton graine avant fin avril 2019 ;
- la fixation d'un prix record de base aux producteurs de coton graine pour la campagne 2019 (275 F/Kg pour le 1er choix) ;
- le maintien du prix de cession des intrants au même niveau que celui de la campagne précédente.

✓ Approvisionnement des producteurs en intrants et équipements agricoles

Au cours de la campagne agricole 2019, l'approvisionnement des producteurs en intrants a été assuré comme par le passé par le GIE (CMDT-CSCPC-OHVN). Leurs besoins en équipements agricoles ont été satisfaits grâce aux appuis apportés par les institutions financières telles que la BNDA et KAFO JIGINEW.

Tableau 11: Approvisionnement en intrants

Fournitures	CMDT	OHVN	Total
Semence coton vêtue (sac de 40 kg)	605 588	0	605 588
Semence coton délintée (Sac de 15 kg)	455 940	0	455 940
Complexe coton (sacs)	2 794 836	0	2 794 836
Complexe céréales (sacs)	1 371 272	0	1 371 272
Urée (sacs)	2 096 456	0	2 096 456

PNT granulé (sacs)	226 865	0	226 865
Chaux agricole (sacs de 50 kg)	186 226	0	186 226
Chaux agricole (sacs de 25 kg)	0	0	0
Engrais organiques (sacs)	32 971	0	32 971

Source : CMDT

✓ Approvisionnement en équipements agricoles

Tableau 12: Approvisionnement en équipements agricoles

Rubriques	BNDA	Kafo Jiginew	Autres sources	Total
Tracteurs	67	66	11	144
Motoculteurs	0	0	0	0
Multiculteurs	0	0	0	0
Charrues	0	0	0	0
Semoirs	0	0	0	0
Charrettes	0	0	0	0
Bœufs de labour	3 830	1 384	0	5 214

Source : CMDT

La zone cotonnière a reçu cette campagne, 144 tracteurs dont 133 subventionnés par l'Etat. Cet apport en tracteurs a permis de prendre une avance dans les travaux de préparation des sols. L'acquisition des bœufs de labour a été possible grâce à l'appui financier des institutions financières partenaires (BNDA, KAFO JIGINEW) et autres.

La superficie totale du coton emblavée est de 738 190 ha en 2019/2020 contre 671 439 ha en 2018/2019. Le Mali reste le 1^{er} producteur de coton graine en Afrique de l'Ouest avec plus de 704 000 tonnes de coton graine contre 675 500 tonnes pour la campagne 2018/2019 soit une hausse d'environ 4,2%.

Tableau 13 : Evolution des superficies, rendements et productions de coton graine par région de 2017/2018 à 2019/2020.

Région	Évolution des superficies (ha)			Évolution des rendements (kg/ha)			Évolution des productions (tonne)		
	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2017/2018	2018/2019	2019/2020
Kayes	57 058	66 092	86 803	1 031	1032	1003	58 822	68204	87 092
Koulikoro	144 226	130 441	139 890	917	914	1048	132 251	119169	146 611
Sikasso	437 610	442 565	450 040	1 074	946	941	470 185	418719	423 673
Ségou	64 759	59 086	61 460	1 040	854	868	67 347	50471	53 355
Mopti	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tombouctou	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gao	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Kidal	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	703 652	698 184	738 193	1 035	940	963	728 606	656 563	710 731

Source : CMDT_Annuaire_2019

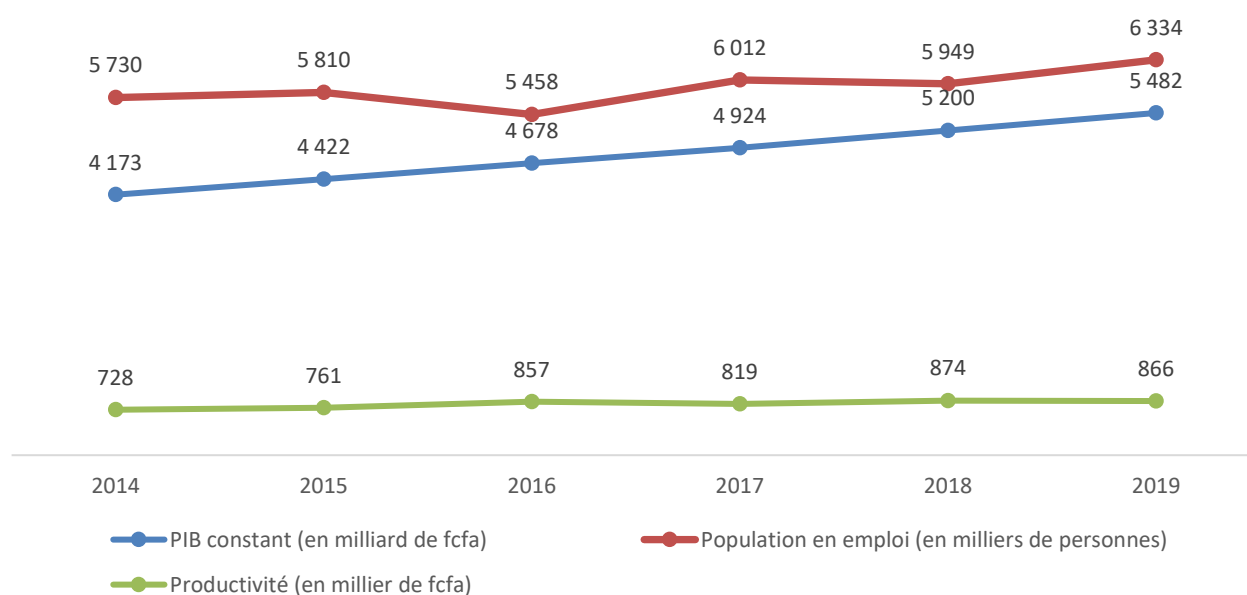
3.3. Productivité de l'emploi et formation professionnelle

L'emploi et la formation professionnelle demeurent au cœur des préoccupations nationales. Chaque année, des centaines de milliers de jeunes arrivent sur le marché de l'emploi sans qualifications requises, amenuisant ainsi leur chance de s'insérer professionnellement, socialement et économiquement. Selon l'annuaire statistique de l'emploi et de la formation professionnelle (ONEF, 2019), les centres de formations professionnelles totalisent un effectif de 19 164 apprenants dont plus de la moitié se trouvent dans le District de Bamako (4 305) et dans les régions de Ségou (4 318) et

Mopti (2 526). Près de la moitié (49,5%) des apprenants sont dans les centres de formation professionnelle privées et 37,9% sont formés par les maîtres apprentis. Les femmes et les filles représentent 42,8% des apprenants.

De 2014 à 2019, le PIB constant a connu une évolution croissance, passant de 4 173 milliards de FCFA à 5 482 milliards de FCFA. La population en emploi est passée de 5,730 millions en 2014 à 6,334 millions en 2019, avec une baisse en 2016 et 2018. La productivité du travail rémunéré est ainsi passée de 728 000 FCFA en 2014 à 866 000 FCFA en 2019 (contre 874 000 FCFA en 2018), avec une baisse en 2017. Le graphique ci-dessous donne l'évolution du PIB constant, de la population en emploi et de la productivité entre 2014 et 2019.

Graphique 1. Productivité du travail rémunéré (en %)



Source : ONEF, à partir des données EMOP 2014 – 2019

Avec la forte croissance démographique et le niveau relativement bas des rendements économiques, la dépendance économique pourrait s'accroître et annihiler les efforts de développement si des opportunités ne sont pas offertes aux jeunes dont le nombre croît plus vite que celui de la population totale. En effet, les nouveaux entrants sur le marché du travail seront deux fois plus nombreux en 2035 (DNP, projections démographiques, 2019), dans un environnement économique où l'accroissement rapide des dépenses sociales se fait au détriment des dépenses d'investissements publics et privés. En définitive, si des investissements massifs ne sont pas réalisés en matière de développement du capital humain et de création d'emplois, le Mali perdra ses chances réelles de transformer le potentiel de la jeunesse en un moteur puissant pour l'accélération d'une croissance économique soutenue.

IV. CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES SOCIAUX DE BASE

Cette section tente de fournir des éléments situationnels en rapport avec les composantes du développement humain : la santé, l'éducation et le niveau de vie. Elle passe en revue les résultats

obtenus dans la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales en matière de santé, d'éducation et de réduction de la pauvreté et des inégalités au Mali.

4.1. Analyse succincte de la situation en termes de santé :

La politique sectorielle de santé et de population adoptée en 1990 par le gouvernement du Mali est basée sur la décentralisation de l'accès aux soins de santé et la participation communautaire.

Ses objectifs généraux sont :

- étendre la couverture sanitaire ;
- améliorer l'accès aux médicaments pour toutes les couches de la population.

Le système de soins de santé a trois niveaux de prise en charge :

- le niveau opérationnel avec ses deux (2) échelons qui sont :
 - Le premier échelon composé de 1404 CSCom fonctionnels en 2019, offre le Paquet Minimum d'Activités (PMA¹) de même que les structures de santé parapubliques, confessionnelles, services de santé des armées, dispensaires et autres établissements de santé privés.
 - Le nombre de structures de santé de deuxième échelon ou première référence qui assurent la prise en charge de la référence venant du premier échelon était de 62 en 2019.
- le niveau intermédiaire constitué de huit (8) EPH (Kayes, Kati, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et l'hôpital mère enfant « le Luxembourg ») assure la 2^{ème} référence ;
- le niveau central avec ses cinq (5) EPH/CHU : Point "G", Gabriel TOURE, IOTA, CNOS, Hôpital du Mali constitue la 3^{ème} référence.

Les niveaux d'atteinte des principaux indicateurs selon le Système Local d'Information Sanitaire (SLIS) 2019 sont :

- le nombre de CSCom fonctionnels au 31 décembre 2019 est de 1 404 contre 1 368 en 2018 ;
- l'accessibilité aux CSCom dans un rayon de 5 km est de 58,4% en 2019 contre 57% en 2018;
- l'accessibilité aux CSCom dans un rayon de 15 km est de 87,9% en 2019 contre 86% en 2018;
- le pourcentage de districts sanitaires ayant organisé la référence/évacuation est resté stationnaire entre 2018 et 2019 avec 82,66% ;
- la proportion de CSCom médicalisé est restée stable entre 2018 et 2019 avec 34% ;
- le taux de couverture BCG des enfants de moins d'un an est de 108,78% en 2019 contre 108,15% en 2018;
- le taux de couverture PENTA3 des enfants de moins d'un an est de 97,1% contre 95% en 2018 ;
- le taux de couverture VAR des enfants de moins d'un an est de 94,5% en 2019 contre 92% en 2018 ;
- le taux de couverture CPN (utilisation des services CPN) est de 78,6% contre 77,7% en 2018 ;
- le taux de couverture de CPN effective est de 26,2% en 2019 contre 21,88% en 2018 ;
- le taux de couverture en accouchement assisté est de 56,48% en 2019 contre 55,81% en 2018 ;
- l'utilisation de la consultation curative : 0,44 NC/an/Hbt en 2019 contre 0,40 NC/an/Hbt en 2018 ;
- la prévalence contraceptive (méthode moderne) est de 14,33% en 2019 contre 20,87% en 2018, soit une baisse de 31,3% en 2019 ;
- le couple année protection est de 635 305 en 2019.

¹ NB : Le PMA comprend : les soins curatifs, préventifs et promotionnels ;

4.1.1. Durée de vie et la santé maternelle et infantile au Mali :

La présente section fournit une analyse succincte des acquis des politiques de santé en matière de longévité et de santé de la reproduction, maternelle, infantile, d'hygiène et d'assainissement. Les indicateurs de santé constituent des déterminants importants dans l'appréciation du capital humain. Au Mali, ces indicateurs sont collectés à tous les niveaux de la pyramide sanitaire, au niveau des ménages et des autres acteurs du secteur de la santé. Ils donnent de façon générale, l'état de santé des populations.

La politique nationale de la santé du Mali est mise en œuvre à travers des plans décennaux et des programmes quinquennaux. Elle vise à assurer une plus grande viabilité et une bonne performance du système de santé au Mali. L'extension de la couverture sanitaire, le renforcement des capacités des prestataires, le développement des stratégies tel que l'accès universel aux soins de santé à travers : l'assurance maladie (AMO), le régime d'Assistance Médicale (RAMED) et la prise en charge totale de certaines prestations en lien avec la santé de la reproduction (césarienne et consultations) ont permis d'améliorer l'accès des populations à des services de santé de qualité. Toutefois, la crise politico-sécuritaire de 2012 et ses effets résiduels ont considérablement freiné l'amélioration des conditions socio-sanitaires des populations, entraînant une baisse de certains indicateurs dans certaines régions du pays où l'on a assisté soit à une destruction des infrastructures, soit à un départ des populations et / ou du personnel, soit à une forte pression sur les infrastructures du fait de l'arrivée massive de population déplacées, soit une faible fréquentation des structures.

4.1.2. Espérance de vie et ratio de personnel de santé

Une période de vie plus longue augmente le temps et la qualité de la contribution économique des personnes d'une part et d'autre part, indique une plus grande efficacité des services de santé, signe d'un niveau de développement plus élevé dans le pays.

L'espérance de vie à la naissance au Mali a augmenté entre 2015 et 2019, passant de 52,1 ans en 2015 à 54 en 2019 selon les projections de la DNP.

Malgré cette légère augmentation de l'espérance de vie à la naissance, la couverture sanitaire en général et la couverture en personnel de santé en particulier restent encore très faible au Mali. Le ratio de Professionnel de santé (médecin, sage-femme, infirmière obstétricienne, Infirmier (aide médicale, technicien supérieur de santé, technicien de santé)) au niveau national est de 5 pour 10 000 qui reste largement inférieur à la norme de 23 pour 10 000 habitants recommandés par l'OMS. Les taux les plus élevés au niveau national se trouvent dans les régions de Ménaka (11 pour 10 000 hbt), Bamako (11 pour 10 000 hbt) et les plus faibles sont enregistrés à Tombouctou et Taoudénit (3 pour 10 000 hbt).

Tableau 14: Répartition du ratio de personnel de santé par région en 2019.

District/Corps	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Taoudénit	Ménaka	Bamako	Total
Médecin	307	203	274	242	257	66	67	11	12	11	603	1953
SF, IO	369	432	400	454	246	86	97	19	15	19	1034	3171
Infirmier (AM, TSS, TS)	640	591	973	585	519	172	151	36	27	54	1006	4754
Personnel de santé	1316	1226	1647	1281	1022	324	315	66	54	84	2643	9978
Pop. 2019	2741000	3330000	3633000	3208621	2799000	928000	668184	93000	186629	76850	2489000	20153284
Ratio	5	4	5	4	4	3	5	7	3	11	11	5

Source : Annuaire SLIS 2019

Tableau 15: L'accessibilité physique des services de santé

INDICATEURS	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Prévision 2019
Taux de couverture géographique en services de santé dans un rayon de 5 km	58,12%	57%	58,4%	61%
Taux d'utilisation des services (nouveaux consultants /habitant / an)	0,39	0,43	0,45	0,42

Source : Rapport de mise en œuvre CREDD 2019

Ce tableau montre une amélioration progressive du taux d'utilisation des services (nombre de consultation / habitant / an) de 2017 à 2019. Cette situation pourrait s'expliquer d'une part, par la gratuité des soins de certaines cibles, la réouverture de certains CSCom dans les régions du nord, les financements alternatifs (AMO, mutuelles de santé, RAMED), la création de nouveaux CSCom et d'autre part, par la prise en compte des données des hôpitaux et du secteur privé.

4.1.3. Santé maternelle et infantile

Les résultats des enquêtes démographiques et de santé (EDSM VI 2018) font état, entre autres, d'une réduction du taux de mortalité maternelle (325 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2018 contre 368 en 2012 EDSM V et 464 en 2006 EDSM IV), une baisse substantielle du taux de mortalité infantile (54 pour 1000 en 2018 EDSM VI contre 56 pour 1000 en 2012 EDSM V et 96 pour 1000 en 2006 EDSM IV et infanto juvénile (191 pour 1000 en 2006 EDSM IV et 101 pour 1 000 en 2018 EDSM VI).

Cette réduction des mortalités maternelle et infantile est imputable en grande partie aux efforts des différents gouvernements du Mali en matière de santé de la reproduction maternelle, infantile et nutritionnelle (SRMIN). En effet, depuis des décennies le gouvernement du Mali, avec l'appui de plusieurs partenaires techniques et financiers (UNFPA, USAID, Banque Mondiale, etc.) et de la société civile, a pris des engagements en faveur de la santé de la reproduction, maternelle, infantile et nutritionnelle. Le plan stratégique national de la santé de la reproduction et la feuille de route pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et néonatale sont des initiatives favorables pour la réduction de la mortalité maternelle et infantile. Le projet SWEDD (Projet Autonomisation des femmes et dividende démographique au Sahel) est également l'une de ces initiatives.

Tableau 16: Utilisation des services de planification familiale en 2019

Régions	Population des FAP	Nombre NC PF	Nombre AC PF	Consultations PF (NC + AC)	Taux d'utilisation des services de PF
Kayes	603020	102172	46704	148876	16,9
Koulikoro	732600	105978	69709	175687	14,5
Sikasso	799261	117857	69156	187013	14,7
Ségou	705897	74792	49774	124566	10,6
Mopti	615780	47385	23703	71088	7,7
Tombouctou	204160	14661	8345	23006	7,2
Gao	147000	5262	3012	8274	3,6
Kidal	20460	678	400	1078	3,3
Taoudenit	41058	301	217	518	0,73
Ménaka	16907	586	401	987	3,5
Bamako	547580	140132	33670	173802	25,6
Mali	4433724	609804	305091	914895	13,8

Source : SLIS 2019

Le taux d'utilisation des services de PF est de 13,8% en 2019 contre 11,8% en 2018, soit un écart de deux points de pourcentage. Bamako a enregistré le taux le plus élevé avec 25,6% et le plus bas a été observé dans la région de Taoudénit avec 0,73%.

Tableau 17: Situation des activités de la santé de la reproduction par région en 2019

Région	Nombre NC à la CPN (CPN1)	Taux de CPN 1	Taux de CPN 4	Nombre nouvelles consultations post-natales	Nombre total d'accouchements au centre de santé	Nombre de Femmes enceintes	Taux de référence obstétricale	Nombre de Femmes enceintes	Nombre de naissances vivantes
Kayes	107 656	78,6	29,4	57 882	61 253	3 083	0,01	746	76 887
Koulikoro	135 813	81,6	31,8	96 964	99 993	3 019	0,01	922	116 688
Sikasso	131 532	72,4	20,8	92 609	100 449	3 144	0,03	900	120 412
Ségou	109 352	68,2	20,7	59 013	63 315	1 840	0,04	667	80 398
Mopti	93 593	66,9	16,6	34 539	41 219	1 524	0,01	367	58 499
Tombouctou	42 021	90,6	26,4	15 375	10 708	598	0	194	15 980
Gao	31 423	94,1	28,4	9 910	8 952	919	0	276	16 551
Kidal	4 304	92,6	24,2	756	748	33	0	5	1 515
Taoudenit	1 687	18,1	7,2	532	318	7	0	3	549
Ménaka	7 032	183	37,4	1 076	847	71	0	21	1 572
Bamako	127 637	102,6	48,1	94 137	48 468	5 776	0,52	1 193	114 648
Mali	792 050	78,6	27	462 793	436 270	20 014	0,08	5 294	603 699

Source : SLIS 2019

Le taux d'utilisation des services de consultation prénatale (CPN1) est passé de 77,7% en 2018 à 78,6% en 2019. Ce taux varie de 183% pour la région de Ménaka à 18,1% à Taoudenit. Le taux de CPN1 (78,6%) est largement supérieur au taux de CPN4 (27%), soit un taux de déperdition de 51,6%.

Tableau 18: Accouchement assisté par catégorie de personnel en 2019

Régions/Districts	Naissances attendues	Accouchements au centre de santé fait par du personnel qualifié	Proportion d'accouchements assistés par un PQ	Accouchements au centre de santé fait par la Matrone et ATRS	Proportion d'accouchements faits par matrone et ATRS
Kayes	137050	48886	63,69	24116	31,42
Koulikoro	166500	71622	61,08	43867	37,41
Sikasso	181650	64570	52,73	53331	43,56
Ségou	160431	50969	58,59	26355	30,29
Mopti	139950	28022	44,29	21037	33,25
Tombouctou	46400	9634	56,28	4388	25,63
Gao	33409	9903	66,03	1708	11,39
Kidal	4650	1060	62,24	257	15,09
Taoudenit	9331	211	28,32	107	14,36
Ménaka	3843	991	53,25	329	17,68
Bamako	124450	107340	97,68	421	0,38
Mali	1007665	393208	64,14	175916	28,7

Source : SLIS 2019 (DHIS2)

La proportion d'accouchement assisté par le personnel qualifié est de 64,14% en 2019 contre 59,3% en 2018. Pour les matrones et ATRS 28,7% en 2019 contre 33% en 2018. La proportion la plus élevée d'accouchement par le personnel qualifié est observée à Bamako (97,68%) et la plus faible à Gao (11,39%)

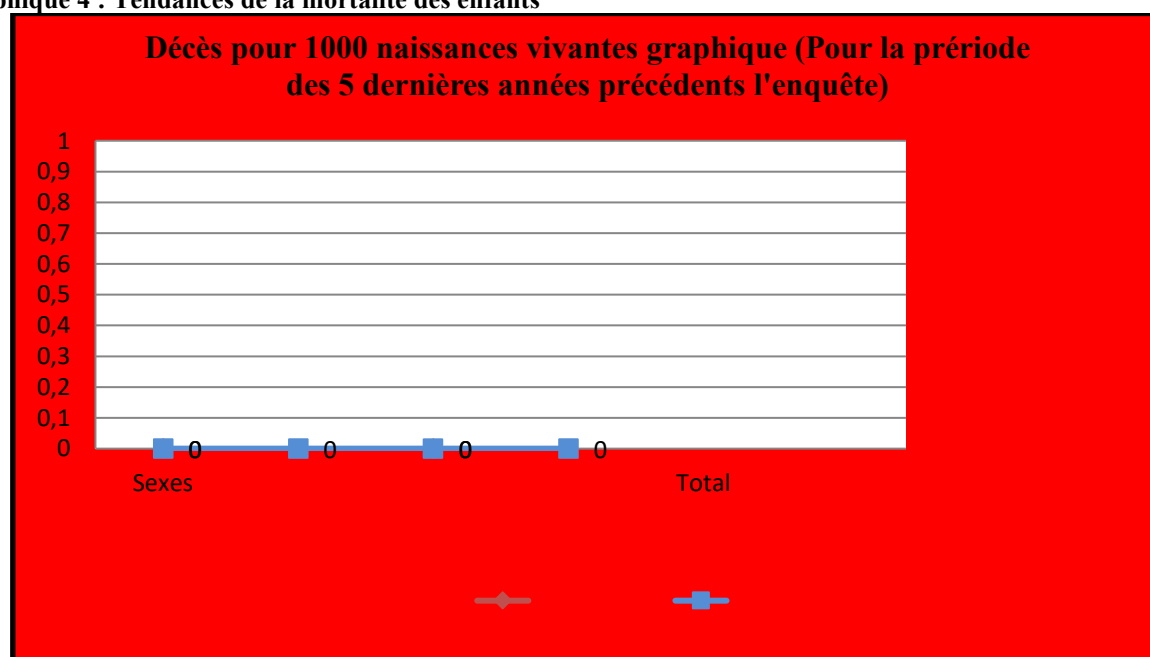
Tableau 19: Indicateurs de santé de la reproduction, maternelle et infantile au Mali

	Fécondité		Mortalité maternelle et infantile			Contraception	
	ISF (15-49 ans)	Taux de fécondité des adolescentes%	Mortalité maternelle/100 000 Naissances Vivantes	Mortalité infantile pour 1000	Mortalité infanto juvénile pour 1000	Taux de contraception %	Besoins non satisfaits %
Kayes	6,7	49		69	130	11	27,6
Koulikoro	5,8	41		49	108	19	27,2
Sikasso	6,9	40		67	134	19	22,8
Ségou	6,4	28		73	111	20	21,9
Mopti	7,2	30		63	130	09	28,5
Tombouctou	7,3	46		79	131	06	11,1
Gao	6,5	38		47	78	03	15,1
Kidal	3,6	22		17	20	03	32,1
Bamako	4,8	24		34	55	22	20,3
National	6,3	36	325	54	101	16	23,9

Source : EDSM 2018

Au Mali, le quotient de mortalité infantile, pour la période de 5 ans avant l'enquête, est estimé à 54‰. Ces résultats montrent qu'environ un enfant sur 20 décède avant d'atteindre son premier anniversaire. Quant à la mortalité infanto-juvénile, elle est évaluée à 101‰, ce qui correspond à un décès pour 10 enfants de moins de cinq ans nés vivants entre 2014 et 2018.

Graphique 4 : Tendances de la mortalité des enfants



Source : EDSM (2018)

4.2. Accès à l'eau et assainissement

Les investissements publics et privés en matière d'accès à l'eau potable et à un environnement sain ont indéniablement un impact sur la qualité des conditions de vie des populations, en particulier en matière de santé et d'espérance de vie. Il importe donc d'accélérer ces investissements tout en prenant en compte le poids de la démographie et l'extension des villes dans l'évaluation des besoins en infrastructures d'eau potable et d'assainissement.

Suivant le rapport 2019 de la mise en œuvre du CREDD, le taux d'accès à l'eau potable est presque stable : de 65,9% en 2018 à 65,8% en 2019 en milieu rural, avec un écart de 0,1 point de pourcentage.

En milieu urbain et semi urbain, le taux d'accès à l'eau potable passe de 76% en 2018 à 77,7% en 2019, soit une augmentation de 1,7 point de pourcentage. Au niveau national, le taux d'accès à l'eau potable s'améliore en passant de 68,8% en 2018 à 69,2% en 2019, soit une augmentation de 0,4 point de pourcentage.

Tableau 20: Evolution du taux d'accès à l'eau potable de 2018 à 2019

Niveau /Année	2018	2019
Milieu rural	65,9 %	65,8 %
Milieu urbain et semi urbain	76 %	77,7 %
Niveau national	68,8 %	69,2 %

Source : rapport CREDD 2019

Tableau 21: Evolution des indicateurs Eau et Assainissement

N°	Intitulé des indicateurs	Lien/ODD	Structure responsable	Valeur de référence	Réalisations	Valeurs cibles	
				2018	2019	2019	2020
1	Taux d'accès à l'eau potable au niveau national	ODD6	DNH	71,3	69,2	73,3	74,9
2	Pourcentage de ménages disposant de latrines améliorées	ODD6	DNACPN	42%	21,39	45%	50

Source : rapport CREDD 2019

4.3. Analyse succincte de la situation en termes d'Education :

4.3.1. Promotion de l'accès équitable et inclusif à une éducation de qualité pour tous

L'amélioration de l'accès et du maintien des enfants à l'école, en matière d'offres et d'opportunités éducatives, a toujours été une priorité des différents gouvernements qui se sont succédé au Mali. C'est dans cette optique, que plusieurs stratégies et politiques ont été développées pour créer des conditions favorables à la scolarisation des enfants surtout des filles. C'est pourquoi depuis plusieurs décennies, le pays mène avec l'accompagnement de ses partenaires sociaux, techniques et financiers des actions de renforcement des capacités d'encadrement et d'accueil du système éducatif par la construction et/ou la réhabilitation et l'équipement d'infrastructures scolaires. Ces actions ont permis d'enregistrer des résultats plus ou moins satisfaisants en matière de scolarisation et de maintien des enfants à l'école. Malheureusement, l'avènement de la crise que le pays a connu en 2012 a sapé les acquis de plusieurs années d'investissements.

En dépit du non-fonctionnement de plusieurs écoles à cause de l'insécurité, le secteur tente de mettre en œuvre des stratégies et politiques dans le cadre de la résilience du secteur de l'éducation, à travers le Programme Décennal de Développement de L'Education et de La Formation Professionnelle, Deuxième génération, 2019-2028 (PRODEC2), pour améliorer les insuffisances liées à la couverture scolaire et poursuivre la continuité pédagogique sur toute l'étendue du territoire.

De ce constat, le développement du secteur de l'éducation passe par l'amélioration du niveau d'accès, de maintien et d'achèvement du cycle fondamental des enfants en général et des filles en particulier.

4.3.2. L'accès et la fréquentation scolaire au Mali

L'axe 3 du PRODEC 2 traite spécifiquement de l'accès et la fréquentation scolaire et vise principalement à (i) renforcer les capacités d'accueil du système éducatif par la construction et/ou la réhabilitation et l'équipement d'infrastructures scolaires et universitaires, (ii) renforcer les capacités d'accueil de la formation professionnelle par la construction et/ou la réhabilitation de centres de formation professionnelle et leurs équipements.

⇒ Au niveau de l'Education Préscolaire et Spéciale :

Première étape du parcours éducatif, l'accès à l'éducation préscolaire est très faible au Mali, en 2018-2019 seulement 8.3% des enfants en âge d'aller au préscolaire y accèdent et la couverture est de 7.3%.

L'effectif des enfants dans l'enseignement préscolaire est de 142 523 encadrés par 7 751 professionnels dans 2 278 CDPE.

En termes de disparités régionales, les régions de Koulikoro (15,63%), Sikasso (14,35%), Ségou (14,31%) et Bamako (26,29%) se partagent les 70,58% des CDPE par rapport au total national en 2019. Cela pourrait s'expliquer par la promotion de l'initiative communautaire à travers la création des CDPE.

L'accès au préscolaire a évolué légèrement entre 2014 et 2019. Ainsi, le Taux Brut d'Admission (TBA) passe de 4,8% à 8,2%. En termes d'évolution régionale, les TBA de Bamako (16,3%), Gao (12,6%), et Kayes (10,4%) sont supérieurs à la moyenne nationale. L'indice de parité fille/garçon sur l'ensemble du pays est passé de 0,9 à 1.

La couverture au préscolaire a légèrement évolué entre 2014 et 2019. Le Taux Brut de Préscolarisation (TBP) passe de 5,0% à 7,3%.

⇒ **Au niveau de l'Enseignement Fondamental :**

Il comporte deux cycles : le premier cycle correspondant au primaire, dure 6 ans et le second cycle qui équivaut au 1er cycle du secondaire dure 3 ans. La fin de l'enseignement fondamental est sanctionnée par le Diplôme d'Etudes Fondamentales (DEF), un diplôme qui permet d'accéder au secondaire.

❖ **Le Fondamental 1 :**

Le premier cycle de l'enseignement fondamental compte 14 513 écoles en 2018-2019 avec un effectif total de 2 611 040 encadrés par 62 126 enseignants.

Le nombre d'écoles du premier cycle de l'Enseignement fondamental a augmenté de 1994 entre 2014 et 2019. Cette progression est observée au niveau des écoles publiques (+610), des medersas (+617) et des écoles privées (+863). Cette augmentation de l'ensemble des écoles est de 634 entre 2017-2018 et 2018-2019. Le nombre d'écoles communautaires a régressé de moins 73 entre 2017-2018 et 2018-2019. Cette baisse va dans l'esprit de la politique nationale de transformation progressive des écoles communautaires en écoles publiques.

De 2014 à 2019 on constate une nette évolution du TBA passant de 61% en 2014 à 76 % en 2019 soit un gain de 15 points de pourcentage. Néanmoins des progrès sont à faire pour atteindre l'accès universel. L'indice de parité au niveau de l'accès au primaire est en défaveur des filles. Des progrès sont observés de 2017 à 2019 avec un gain de 0,1 point d'indice en faveur des filles.

La couverture au fondamental 1 s'est améliorée, passant de 70% en 2014 à 80% en 2019. Cela s'explique par la politique d'ouverture des écoles non fonctionnelles que le gouvernement du Mali, a initié à la rentrée scolaire 2018-2019.

Tableau 22: Evolution du TBA au Fondamental I et disparités régionales de 2014 à 2019

REGION/ DISTRICT	2014-2015			2015-2016			2016-2017			2017-2018			2018-2019		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T
BAMAKO	66,80%	61,90%	64,30%	74,60%	51,20%	62,90%	81,80%	79,30%	80,50%	98,30%	94,70%	96,50%	106,90%	100,10%	103,50%
GAO	55,40%	46,30%	50,90%	92,80%	82,40%	87,70%	75,60%	67,40%	71,50%	86,00%	76,70%	81,40%	62,50%	57,40%	60,00%
KAYES	80,00%	71,00%	75,40%	74,70%	58,10%	66,40%	85,00%	66,20%	75,50%	94,30%	74,80%	84,40%	83,70%	64,20%	73,80%
KIDAL	0,00%	0,00%	0,00%	20,90%	20,10%	20,50%	86,50%	86,70%	86,60%	103,70%	76,00%	90,90%	42,20%	56,50%	48,90%
KOULIKORO	72,30%	58,60%	65,30%	68,40%	57,40%	62,80%	91,40%	75,20%	83,10%	106,60%	90,90%	98,70%	106,90%	95,00%	100,90%
MENAKA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MOPTI	55,40%	52,10%	53,70%	53,10%	50,40%	51,70%	52,10%	47,60%	49,80%	42,60%	41,90%	42,30%	49,50%	47,20%	48,30%
SEGOU	71,70%	62,10%	66,90%	73,70%	59,30%	66,50%	69,50%	60,40%	65,00%	64,50%	54,30%	59,30%	74,30%	61,60%	67,80%

SIKASSO	60,20%	46,50%	53,10%	67,00%	52,40%	59,50%	70,50%	55,00%	62,50%	85,50%	69,50%	77,40%	75,30%	61,40%	68,20%
TOMBOUCTOU	63,60%	56,50%	59,90%	58,20%	50,40%	54,20%	56,40%	49,70%	52,90%	70,70%	66,20%	68,40%	74,50%	70,50%	72,50%
TAOUDENI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PAYS	66,50%	57,10%	61,80%	68,40%	57,60%	63,00%	74,50%	63,20%	68,70%	81,90%	70,70%	76,30%	82,00%	71,00%	76,50%

Source : Rapport de suivi des indicateurs du système Educatif de 2013-2014 à 2018-2019

Tableau 23: Evolution du TBS au Fondamental I et disparités régionales de 2014 à 2019

REGION/ DISTRICT	2014-2015			2015-2016			2016-2017			2017-2018			2018-2019		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T
BAMAKO	81,8%	80,7%	81,3%	78,5%	71,9%	75,2%	82,6%	80,5%	81,5%	100,8%	99,5%	100,1%	106,9%	105,7%	106,3%
GAO	64,7%	57,9%	61,4%	77,5%	72,0%	74,8%	85,2%	78,6%	82,0%	78,2%	71,8%	75,0%	69,4%	62,4%	65,9%
KAYES	81,6%	65,4%	73,5%	83,6%	67,7%	75,6%	95,3%	69,5%	82,3%	93,7%	69,1%	81,2%	92,2%	67,9%	79,8%
KIDAL	0,0%	0,0%	0,0%	8,1%	7,0%	7,6%	36,9%	32,8%	34,9%	41,2%	32,2%	37,0%	32,7%	40,4%	36,3%
KOULIKORO	89,5%	72,1%	80,7%	89,7%	72,4%	80,9%	92,9%	75,6%	84,1%	107,8%	89,8%	98,7%	106,2%	91,0%	98,5%
MENAKA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MOPTI	56,7%	55,7%	56,2%	54,9%	54,1%	54,5%	55,8%	54,3%	55,1%	38,3%	38,1%	38,2%	47,9%	46,8%	47,3%
SEGOU	62,3%	51,1%	56,6%	63,4%	51,0%	57,1%	60,8%	49,7%	55,2%	69,2%	56,6%	62,8%	76,4%	62,7%	69,5%
SIKASSO	82,2%	61,7%	71,7%	79,8%	62,9%	71,2%	82,4%	65,1%	73,6%	89,8%	72,6%	81,1%	91,4%	74,7%	82,9%
TOMBOUCTOU	58,8%	53,2%	55,9%	72,5%	58,2%	65,2%	73,6%	66,7%	70,1%	70,5%	65,8%	68,2%	69,2%	66,0%	67,6%
TAOUDENI													-	-	-
PAYS	74,5%	63,1%	68,7%	75,5%	64,2%	69,8%	78,3%	66,0%	72,1%	82,6%	70,4%	76,5%	85,8%	73,8%	79,8%

Source : Rapport de suivi des indicateurs du système Educatif de 2013-2014 à 2018-2019

❖ Le Fondamental 2 :

Le second cycle du fondamental compte 4 709 écoles avec un effectif total de 68 6378 encadrés par 31 638 enseignants.

Au fondamental 2, le nombre d'écoles est passé de 3821 en 2014 à 4709 en 2019 soit un TAMA de 8%.

Le nombre d'écoles privées augmente significativement sur la même période (6%) contrairement aux écoles communautaires (-2%) qui sont en train d'être transformées en écoles publiques. Le nombre d'écoles publiques représente le même pourcentage (48% environ) qu'en 2017-2018. Cela pourrait s'expliquer par la fermeture de plusieurs écoles publiques au nord et au centre du pays.

Le nombre de salles de classe croît sur la période 2014-2019. Au Public, ce nombre (8537) est nettement supérieur aux autres types d'ordre d'enseignement. Le ratio élèves/ salle de classe au fondamental 2 est de 45 au Mali. Mais en 2018-2019 il varie d'une région à une autre. Les régions de Sikasso (67) et Ségou (52) ont des ratios au-dessus de la moyenne nationale. Les régions de Koulikoro et de Kidal (16) ont le ratio le plus faible.

Le TBA a connu une baisse de 2013 à 2014 (42.2% à 37.4%). A partir de 2014, on constate une évolution croissante jusqu'en 2019 (de 37% à 49%). Néanmoins, un enfant sur deux n'accède pas au fondamental 2. L'indice de parité au niveau de l'accès au fondamental 2 bien qu'en défaveur des filles a progressé entre 2014 à 2019 avec un gain de 0,3 point d'indice en faveur des filles. Ce progrès s'explique par les multiples efforts déployés depuis un certain temps par le gouvernement du Mali et ses partenaires pour l'amélioration de l'accès et du maintien des filles au fondamental 2.

Une légère augmentation de la couverture au niveau du fondamental 2 est constatée de 2015 à 2017. Ce taux reste stationnaire de 2017 à 2019.

Des actions concrètes telles que la campagne « Retour à l'école », ont été entreprises pendant la période post crise pour inciter les enfants et les enseignants à retourner à l'école.

Tableau 24: Evolution du TBA et de l'indice de parité Fille/Garçon au Fondamental 2 et disparités régionales de 2014 à 2019

TBA	2013-2014	2014-2015	2016-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Total	42%	37%	38%	46%	47%	49%
Garçons	48%	41%	43%	50%	49%	51%
Filles	36%	34%	34%	43%	44%	46%
Indice de Parité	0,7	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9

Source : Rapport de suivi des indicateurs du système Educatif de 2013-2014 à 2018-2019

Tableau 25: Evolution du TBS et disparités régionales au Fondamental 2 de 2014 à 2019

REGION/ DISTRICT	2014-2015			2015-2016			2016-2017			2017-2018			2018-2019		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T
BAMAKO	89,3%	88,6%	88,9%	96,8%	93,6%	95,2%	86,8%	86,1%	86,4%	95,0%	98,0%	96,5%	100,5%	105,0%	102,7%
GAO	28,9%	24,7%	26,8%	49,5%	13,0%	31,5%	40,2%	35,5%	37,9%	28,1%	23,9%	26,0%	28,7%	27,2%	27,9%
KAYES	49,7%	30,1%	39,8%	48,9%	27,4%	38,1%	43,0%	24,1%	33,5%	46,5%	28,5%	37,4%	47,0%	28,9%	37,8%
KIDAL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,3%	1,3%	1,3%	1,5%	2,0%	1,7%	1,3%	1,7%	1,5%
KOULIKORO	68,5%	52,5%	60,4%	68,7%	52,9%	60,7%	62,8%	47,8%	55,3%	71,9%	60,0%	65,9%	68,2%	57,6%	62,9%
MENAKA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MOPTI	32,4%	26,8%	29,5%	57,5%	44,8%	51,0%	30,5%	24,6%	27,5%	25,0%	21,0%	23,0%	25,7%	23,3%	24,5%
SEGOU	40,5%	32,4%	36,4%	33,1%	26,9%	29,9%	40,5%	31,7%	36,1%	42,5%	35,9%	39,1%	43,5%	38,3%	40,9%
SIKASSO	54,1%	41,4%	47,7%	41,0%	32,7%	36,8%	55,0%	42,1%	48,5%	54,0%	45,0%	49,5%	52,9%	45,2%	49,0%
TOMBOUCTOU	21,3%	15,9%	18,6%	22,8%	16,6%	19,7%	24,7%	19,6%	22,2%	22,5%	20,1%	21,3%	21,2%	19,1%	20,2%
TAOUDENI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PAYS	52,9%	42,8%	47,8%	55,7%	43,7%	49,6%	54,4%	44,2%	49,2%	52,5%	44,8%	48,6%	52,8%	46,2%	49,5%

Source : Rapport de suivi des indicateurs du système Educatif de 2013-2014 à 2018-2019

❖ La SSA/P :

La stratégie de scolarisation accélérée/Passerelle (SSA/P) est une formule éducative accélérée permettant aux enfants (garçons et filles) de 8 à 12 ans non scolarisés ou déscolarisés précoces, d'être transférés en 4^{ème} année (CE2) de l'école primaire ou à défaut dans les classes de niveau inférieur 3^{ème} année (CE1), après 9 mois d'enseignement.

Tableau 26: Nombre de Centres, Apprenants, animateurs, Superviseurs et Coordinateurs par Région en 2019

REGION	Nbre de Centre	Apprenants	Animateurs	Superviseurs	Coordonnateur
KAYES	288	8 230	290	31	19
KOULIKORO	67	1 787	68	10	5
SIKASSO	243	7 826	226	33	19
SEGOU	291	7 356	301	39	17
MOPTI	101	3 278	101	16	11
TOMBOUCTOU	90	2 654	90	11	7
GAO	83	2 670	80	19	7
MENAKA	41	1 352	41	6	4
KIDAL	4	120	4	1	1
BAMAKO	0	0	0	0	0
NATIONAL	1 194	34744	1 187	166	90

Source : Rapport de suivi des indicateurs du système Educatif de 2013-2014 à 2018-2019

Les régions de Kayes, Sikasso et Ségou couvrent 68% du nombre total de centres au niveau national. Le nombre de SSA/P est très faible dans les régions du nord (Gao, Ménaka et Kidal) et est dû certainement à l'absence de certaines ONG dans ces zones pour cause d'insécurité. Le nombre d'apprenants et d'animateurs reste élevé dans les mêmes régions.

❖ **L'alimentation scolaire :**

La Politique Nationale de l'Alimentation Scolaire (PNAS) a été adoptée en 2009 et a pour objectif « d'assurer la prise en charge de l'alimentation scolaire de façon pérenne afin que la faim ne soit pas un obstacle à l'accès, au maintien à l'école et au développement de l'élève ». Ainsi, pour une bonne coordination des interventions dans le domaine, une structure centrale dénommée Centre National des Cantines Scolaires (CNCS) a été créée en juin 2011 suivant la Loi n°2011-033/P-RM du 24 juin 2011. Il est rattaché au Secrétariat Général du Ministère de l'Education Nationale et a pour mission d'assurer la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Alimentation Scolaire (PNAS).

Les objectifs spécifiques de cette politique sont, à titre non exhaustif, d'améliorer l'accès et le maintien à l'école des enfants, notamment des filles, des enfants vivant dans les zones d'insécurité alimentaire et des enfants vulnérables.

C'est ainsi qu'une loi fixant régime de l'alimentation scolaire au Mali a été promulguée en juillet 2019 et trois (03) projets de décret d'application de cette loi sont en cours d'adoption.

Globalement, le nombre de cantines scolaires sur le territoire national est de **2 236 pour 532 070 bénéficiaires avec 46,93% de filles**. Ces cantines sont réparties dans toutes les régions du Mali et ciblent les écoles fondamentales publiques et communautaires.

Ainsi, on pourrait espérer avoir un certain nombre de résultats dans le domaine de la pérennisation si les engagements pris par les Collectivités Territoriales s'accompagnent d'un leadership adéquat en s'appuyant sur la capacité de mobilisation des communautés bénéficiaires.

Tableau 27: Situation de l'alimentation scolaire par sources de financement en 2019

Source de financement	Nombre d'écoles	Nombre de bénéficiaires
Budget National	1 301	331 324
PAM	629	131 831
CRS	291	65 697
Educo	9	2 068
FPGL	6	1 151
TOTAL	2 236	532 070

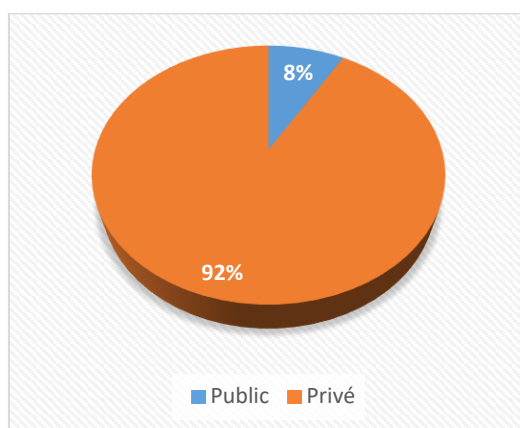
Source : Rapport 2019 de l'alimentation scolaire du CNCS

⇒ **Au niveau de l'Enseignement Secondaire Général**

De 2014 à 2019 le nombre d'établissements du secondaire général public évolue timidement de 68 en 2014 à 77 en 2019. Cependant au secondaire privé il évolue progressivement en dent de scie. Sur le plan national, pendant cette période on constate une augmentation de 213 établissements. Il est constaté que seul Bamako (82,10%) est au-dessus de la moyenne nationale en termes d'admission (24,30%).

Pour ce qui est du taux brut de scolarisation au secondaire général, le District de Bamako et la région de Koulikoro ont un TBS au-dessus de la moyenne nationale (22,3%) en 2018-2019.

Graphique 5 : Proportion des établissements par statut en 2018-2019



⇒ **Au niveau de l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel**

❖ **Le secondaire technique,**

De 2014 à 2019 le nombre d'établissements de l'enseignement secondaire technique public est resté constant, et celui du privé a évolué en dent de scie de. En 2019, il n'y a pas d'établissements secondaires techniques dans les régions de Tombouctou, Gao et Kidal. Comparativement au secondaire général le nombre d'établissements techniques reste très faible. Le plus grand nombre se trouve dans le District de Bamako soit 22 établissements.

❖ **Le secondaire professionnel :**

Le nombre d'établissements au public a augmenté de quatre (4) entre 2014 et 2019 et celui du privé de 133 établissements pendant la même période. La majorité des établissements secondaires professionnels est concentrée dans le district de Bamako (214), la région de Koulikoro (148) et la région de Sikasso (94). Il n'y a pas établissement secondaire professionnel à Kidal. Le plus faible nombre d'établissement est enregistré dans la région de Gao (9).

Sur la même période, le nombre de salles de classes utilisées au public a augmenté de 44 et celui du privé a baissé de 341 établissements.

Il est constaté dans le District de Bamako (15,92%) et les régions de Ségou (7,01%) et Koulikoro (6,73%) que les TBA sont supérieurs à la moyenne nationale (6,09%).

Pour ce qui est du TBS, nous constatons que le District de Bamako (16,65%) et Koulikoro (7,17%) sont au-dessus de la moyenne nationale (5,82%).

⇒ **Au niveau de l'Enseignement Normal :**

Au Mali, il n'existe pas d'Instituts de Formation des Maîtres privés. Le nombre d'IFM reste relativement constant de 2014 à 2019. En 2019, les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ségou enregistrent le plus grand nombre d'établissement (3), suivies des régions de Mopti, Tombouctou et du District de Bamako (2). Les régions de Gao et Kidal enregistrent le plus faible (1).

⇒ **Au niveau de l'Education Non Formel :**

L'Education non formelle est une forme d'éducation organisée et structurée en dehors des structures classiques d'Enseignement, dispensée aux adultes analphabètes, hommes et femmes et aux enfants et adolescents, garçons et filles, non scolarisés ou déscolarisés précoces.

Le nombre total de centres en 2018 – 2019 est de 2.711 contre 4.434 en 2013-2014. Cette baisse est imputable à la chute du nombre de CED et CAF à partir de 2016-2017. Cela pourrait s'expliquer par la fermeture de plusieurs centres pour faute de financement.

En termes de disparités régionales sur le nombre de centres, Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti se partagent le maximum du total national en 2019.

Les centres sont presque inexistants dans les régions du nord. Pour le CEI le seul fonctionnel est à Bénéna dans la région de Ségou depuis 2011.

Tableau 28: Répartition des centres par type et années scolaires

Type	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
CED	1484	1 286	1 305	1 278	1 179	1 004
CAF	2946	3 117	2 830	3 047	2 243	1 690
CAFé	4	7	8	6	11	16
CEI	1	1	&1	1	1	1
Total	4434	4 410	4 143	4 331	3 468	2 711

Source : Rapport de suivi des indicateurs du système Educatif de 2013-2014 à 2018-2019

⇒ **Au niveau de l'Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique**

Les structures de l'enseignement supérieur étaient concentrées à Bamako.

En 2010-2011 seule l'université de Bamako existait avec sept (07) grandes écoles publiques contre un seul institut à Koulikoro. A partir de 2011-2012, dans un souci de déconcentration et de décongestion, il y a eu la création de cinq (05) universités dont quatre (04) à Bamako et une (01) à Ségou. A la même période, une nouvelle grande école voit le jour à Bamako. Ces créations se traduisent par une augmentation du nombre de structures qui passe de neuf (09) à quatorze (14) en 2017, Ceci permet d'accueillir un nombre assez élevé d'admis au Baccalauréat mais également de multiplier les offres de formation.

⇒ **Au niveau de la Formation Professionnelle :**

Dans le cadre du développement des compétences et de l'emploi des jeunes, le soutien aux instituts de formation professionnelle du secteur public a été à travers la réalisation d'une étude de redimensionnement de l'IFP de Bankass et à la réalisation des travaux d'aménagement des IFP/CFP de l'IFSAB de Banankabougou, de Kalabancoro, de Ségou et Missabougou.

Avec l'appui des projets et programmes du département, 18 678 apprenants sont formés et certifiés dans les dispositifs de formation (dual, modulaire, et tutorat) dont 26,67% sont des femmes.

Le nombre des sortants des centres a connu une augmentation en passant de 1 068 en 2018 à 3 224 en 2019. Cette augmentation s'explique par l'appui des partenaires au maintien en salle du groupe cible de la formation professionnelle (les jeunes déscolarisés, les jeunes non scolarisés, les analphabètes) qui est très mobile ces dernières années, en direction des zones aurifères. Le mouvement de cette couche de la population influence directement la stabilité des effectifs des sortants des centres du MEFP.

Le programme de formation décentralisée de court terme a été à travers : (i) la formation de 510 jeunes dont 91 filles à Kidal, 242 jeunes dont 58 à Taoudénit, 172 jeunes dont 38 filles à Ménaka et 545 jeunes dont 144 filles à Gao, 1 000 jeunes dont 251 filles à Ségou, 1 076 jeunes dont 366 filles à Koulikoro; soit un total de 3 545 jeunes formés dont 948 filles dans ces localités dans les métiers de l'agroalimentaire, le bâtiment et l'artisanat (ii) la formation pédagogique des 250 maîtres d'apprentissage, (iii) la formation complémentaire des 1 802 jeunes à Kidal, Ménaka, Bourem, Ansongo, Taoudénit et Bamako (iv) la certification de 2 094 apprenants dont 648 femmes.

Cent quatre-vingts (180) jeunes entrepreneurs ont été déclarés lauréats au titre de la deuxième édition de la compétition de plans d'affaires (CPA2).

4.3.3. Maintien à l'école

L'ampleur du maintien à l'école peut se diversifier avec certaines réalités locales, par milieu urbain ou rural qui mérite une analyse approfondie. Le phénomène touche les deux sexes mais ce sont les filles qui sont les plus frappées. Le maintien des filles à l'école reste une des problématiques éducatives les plus fortes au Mali. Les filles sont les plus touchées par la déscolarisation. Dans la plupart des cas, elles sont contraintes de se retirer de l'école pour participer aux travaux domestiques et en raison d'absence de résultats, à cause de la pauvreté des parents et pour d'autres raisons. Elles sont celles qui subissent les mariages et les grossesses précoces. Victimes de cette situation, elles finissent par abandonner, de façon volontaire ou motivée, les études afin de se consacrer à autres choses dans la société.

Le Ministère de l'Education Nationale avec l'appui de ses partenaires se mobilisent pour faire face à ces défis importants qui perdurent par rapport à l'accès et au maintien des enfants surtout des filles au fondamental² et au secondaire. Le PRODEC¹, dans sa mise en œuvre, a permis au département de parvenir à marquer quelques progrès importants dans la scolarisation et le maintien des filles à l'école d'où l'amélioration du TBS malgré la crise de 2012.

Quant au PRODEC² en cours, couvrant la période 2019-2028, il a pris en compte plusieurs activités pertinentes pour matérialiser la Politique Nationale de la Scolarisation des filles, l'accès et le maintien des filles à l'école et l'élimination des violences faites aux filles en milieu scolaire afin d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Pour illustration, quelques activités réalisées en faveur de la scolarisation et du maintien entre 2018 et 2019, parmi lesquelles :

- les comités de cadre de concertation pour la scolarisation des filles mis en place ont permis d'annuler des mariages d'enfants dans beaucoup de localités selon les rapports 2019 des académies ;
- les filles en état de grossesse sont maintenues à l'école et bénéficie d'un ajournement pour pouvoir reprendre l'année suivante en cas d'une maladie liée à leur état ;
- la mise en œuvre des de la stratégie de scolarisation accélérée par la passerelle (SSA/P)...

La présence des projets qui travaillent sur des activités en lien avec la scolarisation des filles et leur maintien est un atout à saluer à travers entre autres des projets tel que KOICA, Défi éducation des filles au Mali, Promotion pour la scolarisation des filles etc.

4.3.4. Autres Types d'enseignements

Une personne âgée de 15 ans ou plus, est considérée comme alphabétisée, si elle sait lire et écrire dans une langue quelconque. Les résultats de l'EMOP 2019 indiquent que 33,8% des adultes sont alphabétisés alors qu'il était de 35,5% en 2018. Une analyse basée sur le sexe montre que les hommes sont plus alphabétisés que les femmes avec respectivement 43,9% et 24,5 %. Le milieu urbain affiche un taux assez élevé de l'ordre de 58,8% comparé à 23,9% pour le rural en 2019.

Selon les résultats des enquêtes EMOP (2011 à 2019), les femmes sont plus concernées par l'analphabétisme que les hommes, avec des écarts d'au moins 18 points de pourcentage en faveur des hommes.

Parmi les difficultés auxquelles font face le secteur de l'éducation au Mali, il existe l'inadéquation entre les programmes de formation et les besoins du marché de l'emploi. L'enseignement supérieur, malgré la réforme entamée en 2008 reste confronté à certaines difficultés telles que la non-maîtrise des effectifs d'étudiants (rendant complexes toutes planifications allant dans le sens de l'élaboration d'un plan de développement et de gestion efficace) et l'insuffisance des capacités d'accueil des infrastructures universitaires. En 2019, le pays comptabilisait 5 universités publiques, 11 grandes écoles et instituts publics, 126 établissements privés d'enseignement supérieur pour 84 364 étudiants.

Une autre difficulté est que les besoins en ressources financières pour le développement des infrastructures augmentent plus vite, du fait de la rapide croissance des effectifs, que le niveau des ressources investies dans le secteur de l'éducation. Le manque de débouchés suffisants après de longues études constitue également un frein à la poursuite des études et à l'investissement par les parents dans les études secondaires et supérieures des enfants.

La rapide croissance des effectifs scolarisables et des besoins en infrastructures et personnel face aux ressources limitées de l'Etat, des collectivités et des partenaires affecte de façon négative la qualité de l'éducation au Mali et réduit les rendements des investissements pourtant massifs dans le domaine.

4.4. Situation sur le marché de travail

Le marché du travail est l'espace virtuel dans lequel se rencontrent, d'une manière plus ou moins organisée, la demande et l'offre de toutes les formes de travail.

4.4.1. Population en âge de travailler

Pour déterminer la population en âge de travailler, la limite inférieure doit être établie en tenant compte de l'âge minimum pour l'emploi, en incluant les exceptions prévues par les lois et réglementations nationales ou de l'âge de fin de scolarité obligatoire. Aucune limite supérieure ne doit être établie, de façon à avoir une couverture complète des activités productives de la population adulte et d'étudier les transitions entre l'emploi et la retraite.

Ainsi, dans le cas de cette étude, la population en âge de travailler a été définie comme l'ensemble des personnes âgées de 15 à 64 ans.

La population en âge de travailler est composée par les personnes en emploi (64,7%), au chômage (4,1%) et le reste constitué par les « hors main-d'œuvre » ou population inactive (31,3%). Concernant les hommes, plus de huit personnes en âge de travailler sur dix étaient en emploi et 15,2% sont des inactifs. Quant aux femmes, un peu plus de la moitié (51,4%) des femmes en âge de travailler sont en emploi et 44,9% des inactives. La proportion des femmes au chômage est de 3,7% et celle des hommes, 4,5% de l'ensemble des hommes en âge de travailler.

Tableau 29: Répartition de la population en âge de travailler par sexe en 2019

Population en âge de travailler	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Actif occupé	3 458 547	80,3	2 606 909	51,4	6 065 456	64,7

Chômeur	192 419	4,5	188 191	3,7	380 610	4,1
Inactif	654 199	15,2	2 279 023	44,9	2 933 222	31,3
Total	4 305 165	45,9	5 074 124	54,1	9 379 289	100

Source: Calcul de l'auteur à partir des données de l'EMOP 2019

4.4.2. Population active ou main d'œuvre

La population active comprend toutes les personnes des deux sexes ayant dépassé un âge spécifié (au moins 15 ans dans les pays concernés) qui fournissent la main d'œuvre pour la production des biens et services telle que définie dans les Systèmes de Comptabilité et Bilans Nationaux dans les Nations Unies. Ces personnes, pendant la période de référence peuvent être soit pourvues d'un emploi, soit au chômage. C'est un ensemble des personnes en âge de travailler qui sont disponibles sur le marché du travail, qu'elles aient un emploi (population active occupée) ou qu'elles soient au chômage (population active inoccupée).

Le taux de participation au marché du travail est le rapport entre la population en emploi et au chômage (appelée main-d'œuvre) et la population en âge de travailler. Il indique le niveau général de participation au marché du travail de la population en âge de travailler et l'importance relative de la main-d'œuvre disponible pour la production de biens et de services dans l'économie.

Le taux d'activité ou taux de participation au marché du travail est de 68,9%, à raison de 84,8% pour les hommes et de 55,1% pour les femmes, un écart assez important de 23 points de pourcentage en défaveur des femmes. Le taux de participation au marché du travail est plus important en milieu rural comparativement au milieu urbain avec respectivement 71,8% et 60,5% pour l'urbain dont 60,8% à Bamako et 60,2% dans le reste urbain. De même, les femmes rurales participent plus au marché du travail que celles urbaines, 58,7% contre 45,4%, soit un écart de 13,3 points de pourcentage. Il en est de même des hommes ruraux comparativement aux hommes urbains (87,5% contre 77,7%), soit un écart de moins de 10 points de pourcentage. Les taux de participation au marché du travail augmentent avec l'âge jusqu'à 40 ans et au-delà, il diminue progressivement. Le niveau d'éducation est aussi un facteur discriminant de la participation au marché du travail dont le taux d'activités augmente du fondamental au supérieur et cela, quel que soit le sexe. Globalement, le taux d'activité est plus élevé pour le niveau supérieur que pour l'absence de niveau, 90,9% contre 70,6%, quel que soit le sexe, mais un écart plus important chez les femmes (94% ; 91,3% contre 81,4%; 56,4% pour les femmes). Ce qui indique que l'éducation met davantage les femmes sur le marché du travail que les hommes, du coup une politique d'éducation des filles est en même temps une politique d'insertion professionnelle des femmes.

Tableau 30: Taux d'activités selon le milieu de résidence, le groupe d'âge et le niveau d'éducation selon le sexe en 2019

		Masculin	Féminin	Total
Milieu de résidence	Urbain	77,7	45,4	60,5
	Bamako	76,3	46,7	60,8
	Autre urbain	79,5	43,8	60,2
	Rural	87,5	58,7	71,8
Tranche d'âge	15 - 24 ans	59,7	46,3	52,2

	25 - 35 ans	95,8	58,4	74,1
	36 - 40 ans	98,2	62,3	78,5
	41 - 64 ans	95,4	59,1	78,0
Education	Aucun niveau	91,3	56,4	70,6
	Primaire	73,8	49,9	63,0
	Secondaire	78,6	60,0	71,2
	Supérieur	94,0	81,4	90,9
	Total	84,8	55,1	68,7

Source : EMOP 2019, 3^{ème} passage

4.4.3. Population en emploi

L'emploi est défini comme l'ensemble des tâches accomplies ou à accomplir par une seule personne. Unité statistique de base, l'emploi est considéré également par rapport à la nature du travail effectué ou à effectuer. Ainsi, l'emploi permet de positionner le travailleur dans une catégorie professionnelle. Les personnes en emploi sont définies comme toutes les personnes en âge de travailler qui, durant une courte période de référence, étaient engagées dans toute activité visant à produire des biens ou à fournir des services en échange d'une rémunération ou d'un profit. Elles comprennent (i) les personnes en emploi "au travail" c'est-à-dire celles qui ont travaillé une heure au moins dans un poste de travail, (ii) les personnes en emploi qui n'étaient "pas au travail" en raison d'une absence temporaire d'un poste de travail ou d'aménagements du temps de travail comme le travail en rotation par équipes, les horaires flexibles, le repos compensatoire des heures supplémentaires.

Le travail comprend toutes les activités effectuées par des personnes de tout sexe et tout âge afin de produire des biens ou fournir des services destinés à la consommation par des tiers ou à leur consommation personnelle. Il exclut les activités qui n'impliquent pas la production de biens ou de services (par exemple, la mendicité et le vol), le fait de prendre soin de soi (par exemple, la toilette personnelle et l'hygiène) et les activités qui ne peuvent pas être réalisées par une autre personne que soi-même (par exemple, dormir, apprendre et les activités de loisirs).

Les défis de l'emploi au Mali demeurent importants du fait de la conjonction de plusieurs facteurs liés à la forte croissance démographique, à l'arrivée sur le marché d'un volume de plus en plus important de jeunes comparativement aux possibilités de création d'emploi, du niveau d'instruction, de l'inadéquation entre la formation et les opportunités d'emploi, de la prédominance du secteur informel et du faible accès au crédit.

Des inégalités persistent dans l'accès à l'emploi entre hommes et femmes et entre milieu urbain et milieu rural et cela depuis plus d'une décennie.

Le taux d'emploi ou *ratio emploi/population* est calculé comme le nombre de personnes pourvues d'un emploi pendant une période de référence bien déterminée, en pourcentage du total de la population en âge de travailler pour la même période de référence.

Tableau 31: Taux d'emploi selon le groupe d'âge et le niveau d'éducation par sexe en 2019

Sexe	Tranche d'âge				Education				Total
	15 - 24 ans	25 - 35 ans	36 - 40 ans	41 - 64 ans	Aucun niveau	Prim.	Second	Sup.	

Hommes	53,4	89,9	95,6	93,3	88,4	67,5	68,9	86,7	80,3
Femmes	40,6	55,3	59,8	56,6	54,7	42,0	44,2	55,1	51,4
Total	46,3	69,8	75,9	75,7	68,4	56,0	59,1	78,9	64,7

Source : EMOP 2019, 3^{ème} passage

Plus de six individus sur dix (64,7%) de la population en âge de travailler sont employés dont 80,3% pour les hommes et 51,4% les femmes, soit un écart de 28,9 points de pourcentage. Quelle que soit la catégorie sociodémographique, le taux d'emploi des hommes est largement supérieur à celui des femmes. Par tranche d'âge, plus de trois quarts de la population en âge de travailler de la tranche d'âge 36 – 64 ans sont en emploi et plus de deux tiers de la population en âge de travailler de 25-35 ans sont aussi employés. Le taux d'emploi des femmes est favorable pour les femmes âgées de 25 ans à 64 ans, et celles n'ayant aucun niveau scolaire et de niveau supérieur que dans leur ensemble. La quasi-totalité des hommes de 36 ans et plus, en âge de travailler sont en emploi avec 95,6% pour la tranche d'âge 36-40 ans et 93,3% pour celle de 41-64 ans.

Tableau 32: Ratio Emploi/ Population par milieu de résidence et le sexe en 2019

	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
Milieu de résidence			
Urbain	72,7	37,8	54,2
Bamako	71,0	39,0	54,2
Autres villes	74,8	36,4	54,1
Rural	83,3	56,4	68,6
Total	80,3	51,4	64,7

Source : EMOP 2019, 3^{ème} passage

Le ratio emploi/population est plus élevé dans les zones rurales (68,6%) que dans les zones urbaines (54,2%), ce qui indique que les personnes en âge de travailler dans les zones rurales sont plus susceptibles d'être économiquement plus actives que leurs homologues des zones urbaines. De plus, ce ratio est plus élevé chez les hommes que chez les femmes, quel que soit le milieu de résidence, avec des écarts allant de 27 à 30 points de pourcentage. L'emploi est un phénomène rural dû certainement à la qualité des activités faites ou la situation professionnelle.

❖ Emploi informel

L'emploi informel est le nombre total d'emplois informels, que ce soit dans des entreprises du secteur formel, des entreprises du secteur informel ou des ménages; y compris les employés occupant un emploi informel (e); employeurs et travailleurs à leur compte employés dans leur propre entreprise du secteur informel; membres de coopératives informelles de producteurs; travailleurs familiaux contribuant dans des entreprises du secteur formel ou informel; et travailleurs à leur compte engagés dans la production de biens à l'usage exclusif de leur ménage (sur la base de la 17^e CIST).

Le taux d'emploi informel est le pourcentage de la population en emploi informel dans la population en emploi. L'emploi informel est défini comme un emploi qui ne procure pas de protection sociale et n'accorde pas de congés payés ou de congés maladie.

Tableau 33: Taux d'emplois informels par milieu de résidence, groupe d'âge, niveau d'éducation selon le sexe en 2019

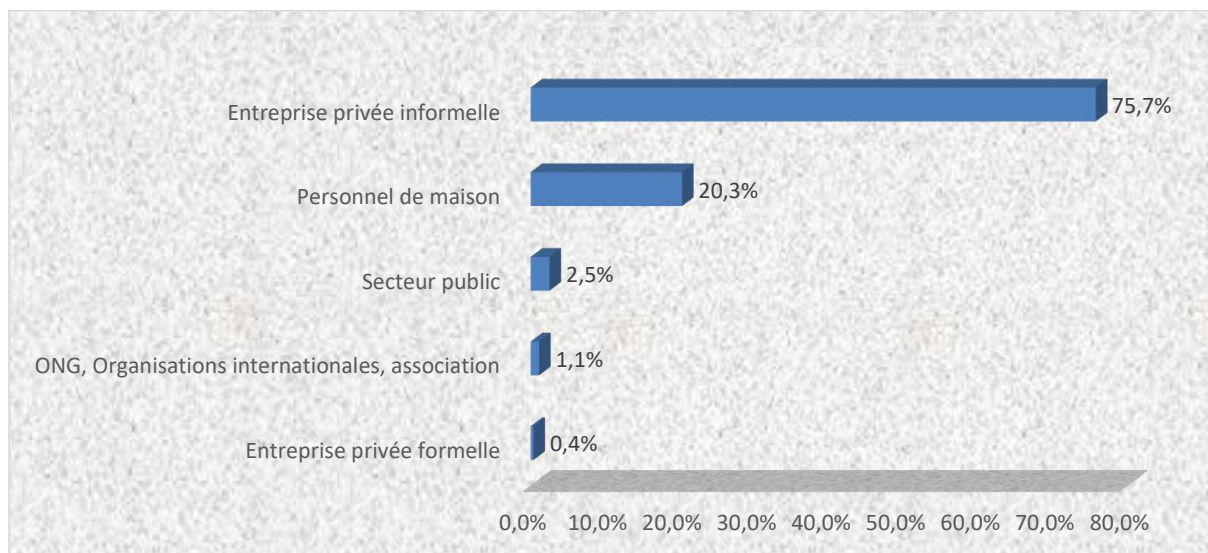
	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
Milieu de résidence			
Urbain	88,0	91,3	89,3
Bamako	85,4	89,2	86,8
Autres villes	91,0	93,9	92,1
Rural	96,9	96,8	96,9
Groupe d'âge			
15 - 24 ans	97,5	96,2	96,9
25 - 34 ans	94,2	95,4	94,7
35 - 54 ans	93,9	94,6	94,2
55 - 64 ans	93,7	96,4	94,7
Niveau d'éducation			
Aucun niveau	97,8	97,7	97,7
Primaire	95,6	96,0	95,8
Secondaire	64,1	44,8	58,4
Supérieur	48,7	49,0	48,8
Total	94,7	95,8	95,1

Source : EMOP 2019, 3^{ème} passage

Au Mali, l'une des caractéristiques importantes de l'emploi est qu'il est principalement informel. Il signifie un emploi sans protection sociale, sans congés maladie ni congés payés. En effet, la quasi-totalité (95,1%) des emplois sont informels dont 95,8% pour les femmes et 94,7% chez les hommes. L'emploi informel concerne 96,9% de l'emploi rural contre 89,3% de l'emploi urbain dont 86,8% à Bamako et 92,1% dans le reste urbain. Exception faite des personnes en emploi de niveau secondaire, le taux d'emploi informel des femmes est plus important que celui des hommes. Toutefois, parmi les personnes de niveau secondaire l'emploi occupé par les hommes est davantage informel que celui occupé par les femmes, avec 19,2 points de pourcentage d'écart en défaveur des hommes. Tout sexe confondu, le taux d'emploi informel est plus élevé chez les 15-35 ans que chez les 36-64 ans. Le taux d'emploi informel baisse significativement avec le niveau d'éducation, de 95,8-97,7% pour le fondamental au plus à 48,8% pour le supérieur et 58,4% pour le secondaire. Le même phénomène s'observe chez les femmes.

❖ Emploi par secteur institutionnel

Graphique 6 : Répartition de la population en emploi par secteur institutionnel (en %)



Source : EMOP 2019, 3^{ème} passage

Le secteur institutionnel est appréhendé à travers l'unité de production dans laquelle l'emploi est exercé, et des questions subsidiaires permettant de saisir les emplois formels ou informels. Ainsi, les catégories suivantes ont-elles été constituées : le secteur public, les entreprises privées formelles, les entreprises privées informelles, les ONG, les organisations internationales et les associations et le personnel de maison.

Les entreprises privées informelles représentent 75,7% des emplois et le personnel de maison 20,3%. Ces deux formes constituent la quasi-totalité (96%) des emplois au Mali. L'administration malienne n'embauche que 2,3% des emplois du Mali. Entre 2018 et 2019, la proportion des entreprises privées informel a connu une légère baisse de 0,8%, passant de 76,3% en 2018 à 75,7% en 2019. De même, le poids du secteur public a passé de 3,2% en 2018 à 2,5% en 2019, soit une baisse de 22%. Par ailleurs, la part des emplois dans les ONG, les organisations internationales ou association a augmenté, passant de 0,6% en 2018 à 1,1% en 2019. Il en est de même pour le personnel de maison, passant de 19,5% en 2018 à 20,3% en 2019.

Les emplois des entreprises privées informelles sont détenus majoritairement par des femmes à 80% contre 76%. Ils sont plus accentués en milieu urbain (79%), particulièrement à Bamako (83%) qu'en milieu rural (77%). Elles font 75% des emplois dans les autres villes, dont 80% pour les femmes. En revanche, la proportion du personnel de maison est plus favorisée en milieu rural qu'en milieu urbain (20% contre 9% pour le milieu urbain), dû certainement à la faible proportion des emplois de la catégorie à Bamako (5%). Le secteur public embauche moins de 3% des employés et principalement à Bamako (10%) et dans les villes urbaines (8%). Les hommes du secteur public représentent 4% de l'effectif total des hommes en emploi. Quel que soit le secteur institutionnel, et le milieu, la proportion des femmes reste toujours élevée que celle des hommes, à l'exception des entreprises privées informelles et du personnel de maison où presque la totalité des emplois s'y trouve et qui constituent également l'essentiel des emplois précaires. Les entreprises privées formelles sont toujours faiblement représentées. En effet, elles emploient moins d'un pour cent (0,4%) des emplois alors que celles-ci devraient constituer le moteur de la croissance et fournir des ressources fiscales nécessaires au financement des biens publics pour l'amélioration des conditions de vie de la population. Ce qui constitue un gap pour le développement du pays. A Bamako, les emplois dans les ménages sont

principalement exercés par les femmes (10% contre 1% pour les hommes). Par ailleurs, la part des emplois dans les ONG, les organisations internationales ou association est sensiblement identique que l'on soit en milieu urbain ou rural.

Les défis à relever en matière d'emploi des jeunes sont entre autre : (i) l'employabilité ; (ii) l'auto-emploi et l'entrepreneuriat, (iii) l'accès au marché du travail formel, (iv) l'accès au financement. Ces défis ont conduit les Gouvernements successifs à mettre en œuvre des politiques, stratégies et programmes visant le renforcement des compétences économiques des jeunes. Ces initiatives portent des fruits mais face à l'ampleur des défis, les ressources limitées ne permettent pas d'obtenir les résultats ambitieux recherchés.

Par ailleurs la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi a permis la création de 36 122 emplois nets en 2019. Ces emplois ont concerné l'ensemble des branches d'activités avec un soutien de 23,9% pour le secteur des services. Les secteurs de la santé humaine et l'action sociale, des activités extractives, des autres activités de services et du commerce couvrent respectivement 11,2%, 10%, 8,1% et 7,1% (ONEF, rapport création d'emplois 2019).

4.4.4. Population au chômage

Un chômeur est une personne sans emploi, n'ayant pas travaillé ne serait-ce qu'une heure lors de la semaine précédant le passage de l'agent enquêteur, ayant recherché un emploi au cours du mois précédant le passage de l'agent enquêteur et se déclarant disponible pour prendre un emploi dans les quinze jours.

Tableau 34: Répartition de la population au chômage par milieu de résidence, groupe d'âge, niveau d'éducation selon le sexe en 2019

	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Milieu de résidence						
Urbain	59 887	31,1	103 364	54,9	163 251	42,9
Bamako	34 377	17,9	55 533	29,5	89 910	23,6
Autres villes	25 510	13,3	47 831	25,4	73 341	19,3
Rural	132 532	68,9	84 828	45,1	217 360	57,1
Groupe d'âge						
15 - 24 ans	84 082	43,7	92 902	49,4	176 984	46,5
25 - 34 ans	67 218	34,9	49 658	26,4	116 876	30,7
35 - 54 ans	12 525	6,5	14 525	7,7	27 049	7,1
55 - 64 ans	28 594	14,9	31 107	16,5	59 701	15,7
Niveau d'éducation						
Aucun niveau	74 545	38,7	63 632	33,8	138 177	36,3
Primaire	90 344	47,0	94 388	50,2	184 732	48,5
Secondaire	21 311	11,1	22 824	12,1	44 135	11,6
Supérieur	6 219	3,2	7 347	3,9	13 567	3,6
Total	192 419	50,6	188 191	49,4	380 610	100,0

Source : EMOP 2019, 3^{ème} passage

En 2019, le chômage élargi touche un peu plus de 380 000 personnes des deux sexes, à raison de 49,4% de femmes et de 50,48% d'hommes et de 49,9% d'urbains pour 57,1% de ruraux. Près de sept hommes chômeurs sur dix (68,9%) se retrouvent auprès des ruraux contre 31,1% d'urbains également réparti entre la capitale Bamako (17,9%) et autre urbain (13,3%). Cette tendance n'est pas maintenue en milieu rural. Ainsi, chez les femmes, plus de la moitié (54,9%) des chômeuses vivent en milieu urbain avec une dominance à Bamako (29,5%). Le chômage élargi au Mali a un visage jeune. C'est ainsi que l'on observe un taux de 77,2% chez les 15-35 ans avec des proportions de 78,6% chez les hommes et 75,8% chez les femmes de cette tranche d'âge. De plus, les chômeurs se trouvent principalement parmi les personnes sans niveau d'éducation et celles de niveau fondamental avec une proportion de 84,8% dont 36,3% pour les chômeurs qui n'ont aucun niveau scolaire et 48,5% pour le niveau fondamental avec des tendances relativement favorables aux hommes. Les hommes avec le niveau secondaire et supérieur sont moins nombreux que les femmes de ces mêmes catégories.

Tableau 35: Taux de chômage selon le milieu de résidence, l'âge et le niveau de scolarisation par sexe en 2019

	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
Milieu de résidence			
Urbain	6,4	16,7	10,5
Bamako	6,9	16,5	10,8
Autres villes	5,9	17,0	10,2
Rural	4,9	3,9	4,4
Groupe d'âge			
15 - 24 ans	10,6	12,1	11,4
25 - 34 ans	6,2	5,4	5,8
35 - 40 ans	2,7	4,0	3,2
41 - 64 ans	2,2	4,2	2,9

Niveau d'éducation			
Aucun niveau	3,2	3,0	3,1
Primaire	8,5	15,8	11,1
Secondaire	12,3	26,4	17,0
Supérieur	7,8	32,3	13,2
Total	5,3	6,7	5,9

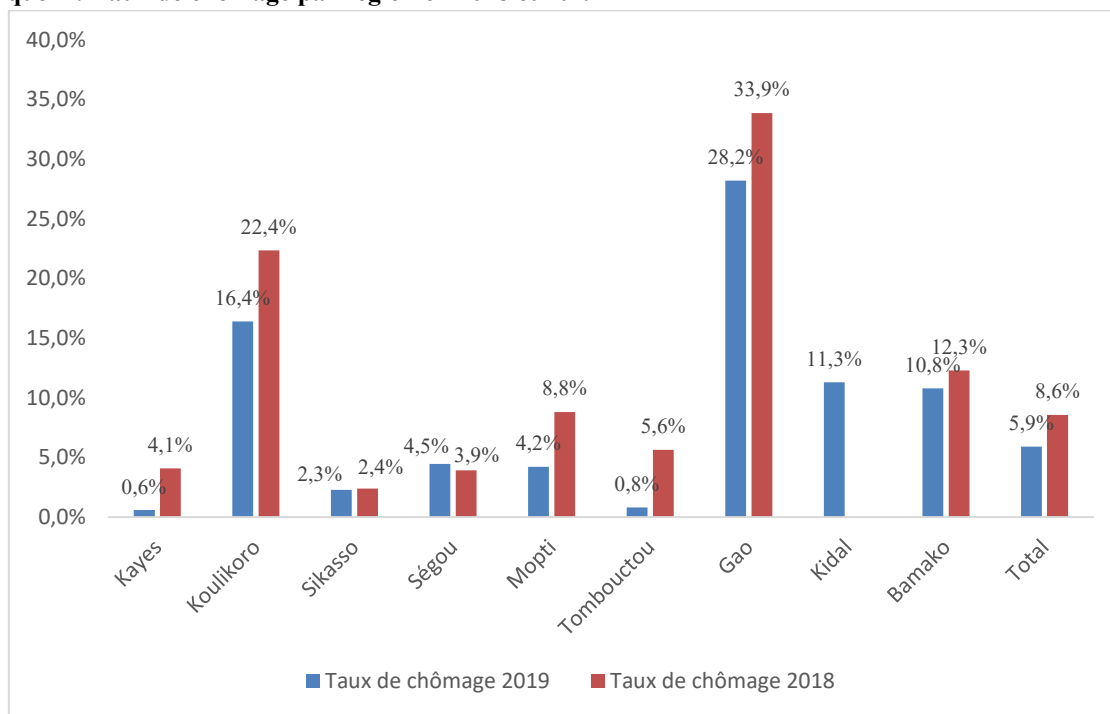
Source : EMOP 2019, 3^{ème} passage

❖ Taux de chômage

Le taux de chômage est le nombre de chômeurs rapporté à la population active. Ainsi, en 2019, le taux de chômage au Mali est de 5,9% en moyenne avec un taux de 6,7% pour les femmes contre 5,3% pour les hommes. Cette structure est inverse au chômage féminin en milieu rural (3,9% contre 4,9% pour les hommes), des jeunes femmes de la tranche d'âge 25-35 ans (5,4% contre 6,2% pour les hommes) et des femmes sans niveau d'instruction (3% contre 3,2% pour les hommes). Plus d'un quart de la population féminine active de niveau secondaire sont au chômage dont 26,4% les femmes de niveau secondaire et 32,3% pour celles de niveau d'instruction supérieur. Cette dernière proportion des femmes en chômage représente plus de 4 fois de celle des hommes de la même catégorie, soit seulement 7,8%. Quel que soit le niveau d'éducation, excepté les sans niveau, le taux de chômage des femmes est plus élevé que celui des hommes et l'écart va de 7,3 points de pourcentage à 24,5 points de pourcentage. L'écart entre le taux de chômage des femmes n'ayant aucun niveau d'éducation et celui des hommes de la même catégorie est de seulement 0,2 point de pourcentage (en faveur des femmes), donc presque identique. De même, en milieu rural, le taux de chômage des hommes est plus important que celui des femmes (4,9% contre 3,9% pour les femmes).

Par tranche d'âge, le taux de chômage diminue au fur et à mesure que l'âge augmente. Ainsi, de 11,4% pour les sans niveau, à 2,8% pour le niveau supérieur en passant de 5,8% et 3,2% respectivement pour les niveaux fondamental et secondaire. Cette structure est analogue à celle du taux de chômage des hommes. Ainsi, les jeunes femmes de 15-24 ans présentent une proportion de 12,1%, proportion supérieure à celle des hommes de 1,5%. En définit, le chômage au Mali a un caractère féminin, éduqué et juvénile (15-24 ans).

Graphique 7 : Taux de chômage par région en 2018 et 2019



Source : EMOP 2018-2019, passage 3 (octobre – décembre)

Le taux de chômage en 2019 est estimé à 5,9 %. La région de Gao a le taux le plus élevé (28,2 % en 2019 et 33,9% en 2018), suivie par Koulikoro (16,4 % contre 22,4% en 2018) et Bamako (10,8 % contre 12,3% en 2018). En 2019, le taux d chômage de la région de Kidal est de 11,3%. En 2019, les plus faibles taux de chômage ont été observés dans les régions de Kayes (0,6%), Tombouctou (0,8%) et 2,3 % à Sikasso. Dans l'ensemble, entre 2018 et 2019, le taux de chômage a connu une baisse de 2,7 points de pourcentage, en passant de 8,6% en 2018 à 5,9% en 2019. Excepté la région de Ségou, quelle que soit la région, le taux de chômage a diminué avec des écarts allant de 0,1 pont à 5,7 points de pourcentage.

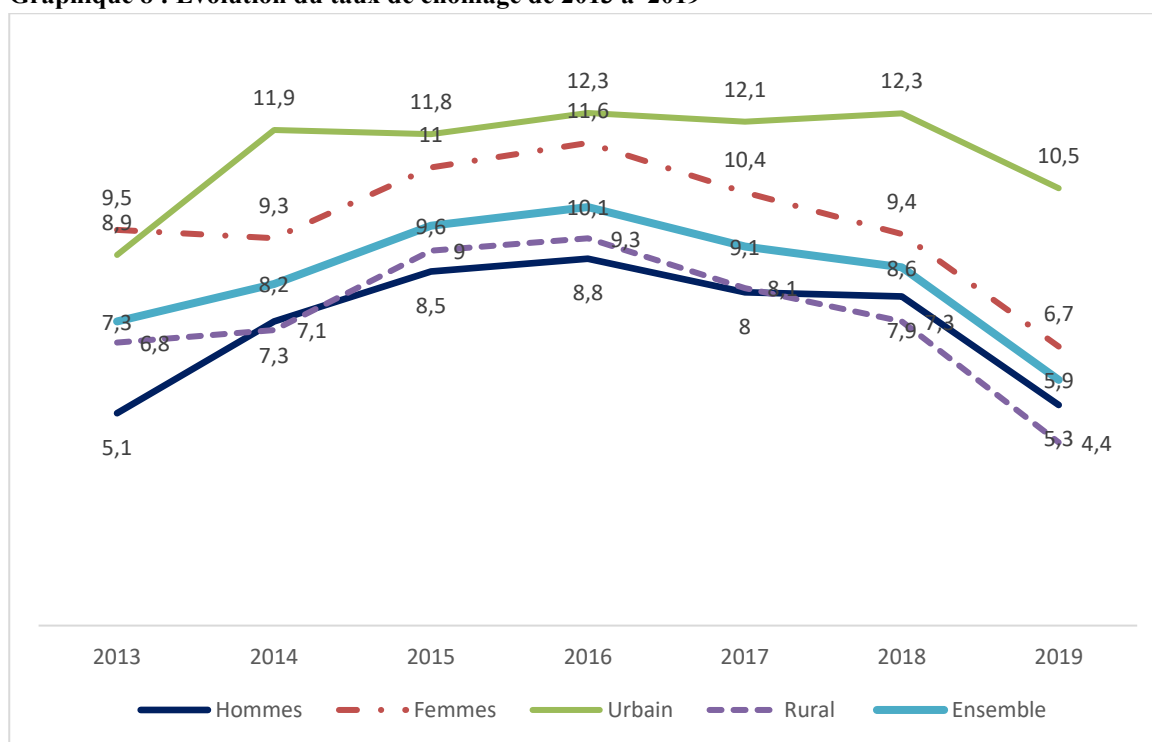
Tableau 36: Evolution du taux de chômage de 2013 à 2019

Sexe et milieu	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Hommes	5,1	7,3	8,5	8,8	8,0	7,9	5,3
Femmes	9,5	9,3	11,0	11,6	10,4	9,4	6,7
Milieu urbain	8,9	11,9	11,8	12,3	12,1	12,3	10,5
Milieu Rural	6,8	7,1	9,0	9,3	8,1	7,3	4,4
Ensemble	7,3	8,2	9,6	10,1	9,1	8,6	5,9

Source : EMOP 2019, 3^{ème} passage

Les femmes sont beaucoup plus touchées par le phénomène que les hommes (9,4 % contre 7,9 %). En ce qui concerne le taux de chômage des jeunes (15-24 ans), il s'élève à 13,5 %. Son ampleur est moins accentuée en milieu rural qu'à Bamako ou autres villes urbaines, avec respectivement 13,9% pour les hommes et 13,2% pour les femmes.

Graphique 8 : Evolution du taux de chômage de 2013 à 2019



En 2019, le taux de chômage de la population active de 15 ans et plus est de 5,9% contre 8,6% en 2018, 9,1 en 2017, 10,1% en 2016 et 7,3% en 2013. Autrement dit, de 2013 à 2016, le taux de chômage a augmenté progressivement et à partir de cette dernière date, jusqu'en 2019, le taux de chômage a connu une baisse. De 2013 à 2019, le taux de chômage reste plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural, plus élevé aussi chez les femmes que pour les hommes. Entre 2018 et 2019, le taux de chômage des femmes a diminué de 2,7 points de pourcentage et celui des hommes de 2,6 point de pourcentage. De même, entre les deux périodes, les écarts du milieu rural est de 2,9 points de pourcentage contre 1,8 points de pourcentage pour l'urbain. En 2019, les écarts de taux de chômage entre les catégories du milieu sont significatifs, avec respectivement 6,1 points de pourcentage entre les urbains et les ruraux. L'écart genre était plus grande (4,4 points de pourcentage) en 2013, alors qu'il s'est rétréci au fil des années avec une interruption en 2015 et 2016 (de 2 points de pourcentage en 2014, il est allé à 2,5 points d'écart en 2015, puis 2,8 points en 2016). Le taux de chômage national a augmenté progressivement entre 2013 et 2016, de même en milieu rural et chez les hommes.

A partir de l'année 2016, le taux de chômage a diminué quel que soit le sexe et en milieu rural.

V. DEVELOPPEMENT SOCIAL ET PROTECTION SOCIALE

5.1. Actions humanitaires et solidaires

La crise qui a affecté les régions du Mali en 2012 a provoqué d'importants déplacements de populations tant à l'intérieur du territoire malien que vers les pays limitrophes. Afin d'orienter la réponse humanitaire et de faciliter le retour et la réintégration des personnes déplacées internes (PDI) et des réfugiés, la Direction Nationale du Développement Social (DNDS), fournit depuis décembre 2014 des informations à l'ensemble de la communauté internationale et aux pouvoirs public afin de répondre aux besoins des populations déplacées, retournées et rapatriées au Mali.

Le transfert du programme de matrice de suivi des déplacements DTM au Gouvernement par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), en Novembre 2014 et la signature de l'accord de partenariat entre le Gouvernement et l'UNHCR pour l'enregistrement des rapatriés, en Avril 2015, ont permis à la DNDS une centralisation et une meilleure harmonisation des données sur les mouvements de populations.

Pour l'enregistrement des rapatriés, une Procédure Opérationnelle Standard (POS) est établie entre la DNDS et l'UNHCR. Les équipes DTM sont présentes dans l'ensemble des régions du Mali et sont composées d'agent du Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire. Le programme DTM, dans le cadre de l'enregistrement des PDIs, PDIs retournées et l'évaluation des besoins dans les zones de retour bénéficie de l'appui technique et du soutien financier de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) à travers ses partenaires (Japon, USAID/OFDA, Suède, Coopération Suisse).

5.2. Déplacés internes

Les opérations de collecte et de mise à jour des données menées dans le cadre du programme DTM montrent une augmentation du nombre de personnes déplacées au Mali entre mai et juin 2019. Le nombre de PDIs est en effet passé de 120 067 personnes (rapport CMP de mai 2019) à 147 861 en juin 2019 soit une augmentation de 27 794 personnes. Cette augmentation est due à des violences variées dans les régions de Mopti, Ségou, Tombouctou, Gao, Ménaka, Sikasso et la bande frontalière Mali-Burkina Faso. En effet, ces violences ont provoqué le déplacement de populations de leurs villages et hameaux pour trouver refuge dans les localités où la situation sécuritaire semble plus calme. Les PDIs chefs de ménage représentent 37% contre 63% d'hommes.

Tableau 37: Déplacés Internes au Mali par région

Regions	Ménage	Femme	Homme	Total individu	Taille moyenne
Bamako	578	1034	785	1819	3
Kayes	220	577	473	1050	5
Koulikoro	423	1069	962	2031	5
Mopti	9351	25384	25259	50643	5
Ségou	4113	10960	10629	21589	
Sikasso	432	1318	1280	2598	6

Gao	5508	14439	12221	26660	5
Ménaka	1775	6328	5982	12310	7
Kidal	222	486	404	890	4
Tombouctou	5165	15006	13265	28271	5
TOTAL	27787	76601	71260	147861	5

Source : DTM Mali-juin 2019

Les régions de Mopti (50 643 PDIs), Tombouctou (28 271 PDIs), Gao (26 721 PDIs), Ségou (21 589 PDIs), Ménaka (12 249 PDIs), Sikasso (2 598 PDIs), Koulikoro (2 031 PDIs), Bamako (1 819 PDIs) et Kayes (1 050 PDIs), abritent le plus grand nombre de PDIs. Ce nombre est dû aux incidents qui ont affecté les régions de Mopti, Tombouctou, Gao, Ménaka, Kayes et Ségou pendant l'année 2018 et le premier semestre 2019.

5.3. Localisation des personnes déplacées

L'année 2018 et le premier semestre 2019 ont été marqués par la recrudescence des violences dans les régions du centre. Suite à ces violences variées nous avons assisté à une forte augmentation du nombre de PDIs pour atteindre 120 298 individus en décembre 2018. Suite à des mises à jour dans 167 communes du pays, du 1er au 28 février 2019, à travers des visites porte à porte par les agents des services déconcentrés de la Direction Nationale du Développement Social, pour vérifier la présence physique des personnes déplacées enregistrées antérieurement par les équipes DTM nous avons constaté une tendance à la baisse (une réduction de 39 289 individus) pour atteindre 84 285 PDIs en février 2019. De 84 285 PDIs identifiées en février 2019, le nombre de personnes déplacées internes dans le pays s'élève désormais à 147 861 individus. Ainsi du 1er mars au 30 juin 2019, une augmentation de 63 576 personnes déplacées (75%) a été constatée, suite à la dégradation de la situation sécuritaire au centre du pays.

Environ 98% de la population PDI s'est déplacé en raison de l'insécurité liée au conflit dans leur localité d'origine ou voisine. Certains déplacements dus à la crise alimentaire et à l'impact économique relatif au conflit sont également à signaler depuis les régions du centre et du nord vers les grandes villes desdites régions et du Sud, pour accéder aux opportunités économiques et à l'assistance alimentaire.

Tableau 38: Nombre Cumulé de PDIs retournées par région - cercle, de juillet 2013 au 30 juin 2019

Régions - Cercles	Ménages	Homme	Femme	Total individus
<i>Kayes</i>	37	38542	36579	75121
Kita	37	111	108	219
<i>Mopti</i>	8630	21092	20016	41108
Bandiagara	489	1731	1643	3374
Douentza	4779	13287	12609	25896
Mopti	1782	2321	2203	4524
Tenenkou	1006	2041	1936	3977
Youwarou	574	1712	1625	3337
<i>Ségou</i>	379	1598	1506	3104
Niono	341	1512	1425	2937
Macina	38	86	81	167

<i>Gao</i>	<i>30908</i>	<i>78175</i>	<i>71145</i>	<i>149320</i>
Ansongo	13151	33577	31827	65404
Bourem	5761	14755	13973	28728
Gao	11996	29843	25345	55188
<i>Menaka</i>	<i>16526</i>	<i>34956</i>	<i>32531</i>	<i>67487</i>
Anderamboukane	6278	13978	12552	26530
Inekar	2442	4545	4312	8857
Menaka	5523	12239	11188	23427
Tidermene	2283	4194	4479	8673
<i>Kidal</i>	<i>547</i>	<i>1071</i>	<i>1113</i>	<i>2184</i>
Abeibara	97	148	237	385
Kidal	323	657	623	1280
Tessalit	114	239	227	466
Tin Essako	13	27	26	53
<i>Tombouctou</i>	<i>64010</i>	<i>148548</i>		<i>289308</i>
Dire	8287	15126	13519	28645
Goundam	7178	16739	15898	32637
Gourma Rharous	20535	50543	48512	99055
Niafunke	7991	23902	22721	46623
Tombouctou	20019	42238	40110	82348
Total général	121 000	285 440	267 071	552 511

Source : DTM Mali-juin 2019

D'après les évaluations menées en juin 2019, le nombre de PDIs retournées est estimé à 552.511 soit une augmentation de 22.031 personnes (soit 4%,) par rapport à la collecte du mois de janvier 2018. Le graphique 10 nous indique que le nombre de retournés au Mali est passé de 548 536 en février 2019 à 552 511 individus en juin 2019, soit une augmentation de 3 975 individus. Cette augmentation concerne principalement les régions de Tombouctou, Gao et Kayes.

Tableau 39: Nombre de rapatriés enregistrés regroupés par régions de retour et par anciens pays d'accueil - au 30 juin 2019

Ancien Pays d'accueil	Algérie	Burkina	Ghana	Guinée	Mauritanie	Niger	Nigéria	Togo	Tunisie
Région de Destination	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus
Bamako	132	342			37	16			
Gao	2379	7796			77	6919	1		
Kidal	1968	48			8	6			1
Koulikoro	65	123			27	1			
Ménaka	287	19			9	13811			
Mopti		3646			724	4			
Ségou		107	1		1030	31			
Tombouctou	2998	13754		2	17234	380		6	
Grand total	7829	25835	1	2	19146	21168	1	6	1

Source : DTM Mali-juin 2019

Le retour des populations réfugiées continu avec la signature de l'accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger et des accords tripartites entre le gouvernement du Mali, l'UNHCR et les gouvernements des trois principaux pays accueillant les réfugiés maliens (la Mauritanie, le Niger et le Burkina Faso). Ainsi, au 30 juin 73 989 rapatriés ont été enregistrés soit

une augmentation de 4.511 par rapport à décembre 2019 (69 478 individus, Rapport CMP de décembre 2018), tandis que 138.375 Maliens sont encore réfugiés dans les pays limitrophes.

5.4. Protection sociale

La Protection Sociale de façon générale est l'ensemble des mesures préconisées par l'État et les Collectivités pour assurer la prise en charge des risques sociaux de la population.

L'Union Africaine la définit comme étant « une gamme d'actions protectrices publiques entreprises par l'Etat et d'autres acteurs en réponse aux niveaux inacceptables de vulnérabilité et de pauvreté et qui visent à garantir une restauration des droits humains face aux risques de destruction chez la frange de la population qui, pour des raisons indépendantes de leur volonté, sont incapables de s'auto prendre en charge ».

Elle est désormais perçue au plan mondial et au Mali, comme une composante clé dans les stratégies de réduction de la pauvreté. En plus de la réduction de la vulnérabilité économique, sociale, alimentaire, nutritionnelle, la protection sociale constitue également une voie pour promouvoir la productivité des ménages, en augmentant leur capacité d'achat des intrants et en soutenant le développement des enfants. Elle contribue à briser le cycle intergénérationnel de la pauvreté par le développement du capital humain.

Cependant, on enregistre de nouveaux acteurs et enjeux dans le domaine de la protection sociale au Mali, particulièrement avec l'émergence de larges programmes de filets sociaux pour lutter contre les inégalités et les conditions de pauvreté dans le pays.

❖ Inclusion et couverture sociale

La protection sociale au Mali, en ce qui concerne la couverture maladie, cible l'ensemble des couches de la population (ceux qui ont une capacité contributive et ceux qui n'en ont pas comme les indigents). L'AMO, le RAMED et les mutuelles de santé ont été mis en place à cet effet.

Par contre, le défi reste la couverture du monde Agricole et du secteur informel par les dispositifs de sécurité sociale). Le démarrage du Régime assurance maladie universelle (RAMU), du socle de protection Sociale, et de fonctionnalité de mutuelle sante.

Les taux de couverture des indicateurs de la protection Sociale en 2020 sont les suivants:

- **les institutions de la sécurité sociale:** La couverture des populations par les Institutions de sécurité sociale a enregistré une légère évolution, passant de 19, 60% en 2019 à 20,56% en 2020. ainsi, le nombre total d'assurés est passé de 3 914 667 en 2019 à 4 130 190 en 2020 soit une augmentation de 215 523 nouveaux assurés ;
- **Assurance Maladie Obligatoire (AMO):** le taux de couverture en 2020; 49,22% contre 48,13% en 2019 de sa cible estimé a 17% de la population totale
- **les Mutuelles de santé :** le taux de couverture en 2020 est de 2,19%, cet taux est en baisse par rapport a 2019 soit 6,28% de sa cible qui est de 78 %. Cela s'explique par l'impact de la maladie à coronavirus qui a fortement impacté le pouvoir d'achat et d'adhésion des cibles, entre autres.
- **Régime d'Assistance médical (RAMED):** le taux de couverture 80,16%. en 2020 contre 72,02% en 2019 de sa cible estimé a 5% de la population du Mali, soit 998 600 personnes.
- **les Filets Sociaux :** le nombre de ménages bénéficiaires de transferts sociaux est passé de 1 191 726 en 2019 à 1 937 698 bénéficiaires en 2020.

La Protection Sociale est considérée comme un amortisseur social, car elle permet de prévenir, protéger, promouvoir et de transformer afin que personne ne reste sur le quai qui serait synonyme d'entrave ou de dérive affectant le vivre ensemble et altérant le développement durable.

VI. GENRE ET STATUT DE LA FEMME

6.1. Analyse de la situation du Genre

Le Mali a ratifié et adopté plusieurs instruments juridiques nationaux et internationaux qui assurent la promotion et la protection des droits des femmes et des filles mais force est de constater que ces instruments sont faiblement connus et appliqués. Au niveau national, la Constitution du Mali du 25 février 1992 (en vigueur) garantit les mêmes droits aux citoyens des deux sexes sans discrimination et proclame dans son préambule, la défense des droits de la femme et de l'enfant ainsi que la diversité culturelle et linguistique de la communauté nationale. La Constitution malienne s'attache à garantir les droits et libertés sans discrimination ainsi que la séparation et la diversification des pouvoirs en vue de préserver l'État de droit.

Cependant le Code des Personnes et de la Famille (CPF) adopté par le parlement en Décembre 2011, bien que comportant quelques dispositions favorables surtout à la femme rurale, met en cause les acquis des différentes conventions signées et ratifiées par le pays en matière de protection du statut de la femme et de la fille y compris le principe de l'égalité entre l'homme et la femme consacrée par la Constitution du 25 Février 1992 en vigueur.

Les constats révélés par les enquêtes, études et évaluations faites au cours de ces dernières années, indiquent que l'écart entre les hommes et les femmes est encore important. Même si en général la position des femmes reste marginale, quelques progrès encourageants ont quand même été enregistrés. Il s'agit de l'approbation, en Décembre 2015, de la loi 052 du 18 décembre 2015, instituant la promotion du genre dans les fonctions électives et nominatives. Cette loi accorde 30% des postes nominatifs et électifs aux femmes. Ce qui leur permettra de participer activement à la vie publique et à la construction de la démocratie dans notre pays. Plus spécifiquement, les Maliennes vont désormais bénéficier de 30% au moins pour les nominations dans les institutions de la République ou dans les différentes catégories de services publics par décret, arrêté ou décision. La nouvelle loi détermine également les catégories électives, y compris les conditions dans lesquelles la recevabilité d'une liste de candidature est soumise à la proportion maximale de 70% de femmes ou d'hommes. Il faut également rappeler le processus en cours d'adoption de la loi pour l'abandon des VBG au Mali.

6.2. Quelques statistiques des emplois publics

Tableau 40: Répartition des effectifs de la Fonction Publique d'Etat selon le statut, la catégorie et le sexe en 2019

Catégories	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	% Femme
A	13 206	81,11	3 076	18,89	16 282	5,66
B2	7 844	63,76	4 459	36,24	12 303	8,20
B1	2 777	46,45	3 201	53,55	5 978	5,89
C	4 029	68,71	1 835	31,29	5 864	3,37
Contractuels	9 552	68,43	4 407	31,57	13 959	8,10
Total	37 408	68,78	16 978	31,22	54 386	31,22

Source: DNFPP _Base de données- _2019

L'analyse de ce tableau montre que le nombre d'hommes dépasse largement celui des femmes dans la fonction publique à tous les niveaux de catégorie selon le statut aussi.

Tableau 41: Effectif des agents de la Fonction Publique de l'Etat selon le statut

Statut	Effectifs	Pourcentage
Fonctionnaire	40 427	74,33
Contractuel	13 959	25,67
Total	54 386	100,00

Source: DNFPP _Base de données- _2019

Le nombre de fonctionnaires d'état est largement au-dessus de celui des contractuels dans la fonction publique.

Tableau 42: Répartition de la population carcérale par sexe 2019

Récapitulatif détenus nationaux	Prévenus					Inculpés					Condamnés					Total
	Majeurs		Mineurs		S/T	Majeurs		Mineurs		S/T	Majeurs		Mineurs		S/T	
Centre de Détention	H	F	G	F		H	F	G	F		H	F	G	F		
Total des détenus au MALI	2787	42	113	01	2943	1174	94	78	15	1361	1618	33	16	0	1667	5971

Source : CPS Justice_ Rapport annuel 2019

Tableau 43: PAIX ET SECURITE 2019

Corps	Sexe		Total	%femme
	Homme	Femme		
Police	8 562	1 603	10 165	15,77
Protection Civile	2 392	619	3 011	20,56
Total	10 954	2 222	13 176	16,86

Source: DRH-SS/MSPC-Rapport d'Activités _2019

Tableau 44: Effectif du personnel du ministère de la sécurité et de la protection civile

Corps	Sexes				Total
	Homme		Femme		
	Effectif	%	Effectif	%	
Police nationale	9 303	84,23	1742	15,77	11 045
Commissaire	364	86,87	55	13,13	419
Officier de police	415	90,02	46	9,98	461
Sous-officier	8 524	83,86	1641	16,14	10 165
Protection Civile	2 392	79,44	619	20,56	3 011
Total	11 695	83,2	2 361	16,8	14 056

Source: DGNP/MSPC_ Rapport d'activités _2019

L'effectif total de la police nationale est de 11 045 dont 10 165 sous-officiers, 461 officiers et 419 commissaires. Les femmes représentent moins d'un cinquième (15,77%) de l'effectif total du personnel. Quant au personnel de la protection, leur effectif est de 3 011 dont un peu d'un cinquième (20,56%) sont des femmes.

❖ VIE PUBLIQUE ET DECENTRALISATION

Tableau 45: Effectif des responsables dans les MDC, Bureau de Coopération et Missions commerciales par sexe en 2019

Titre	Homme	Femme	%Femme	Total
Ambassadeur	34	8	19,0	42
Consul	7	2	22,2	9
Conseiller	98	22	18,3	120
Ministre conseiller	7	1	12,5	8
Vice-consul	7	0	0	7
Délégation Permanente	1	0	0	1
Ensemble Mali	154	33	17,6	187

Source : CPS/SCI Annuaire statistique 2019

Tableau 46: Situation des Cadres Maliens dans les Organismes Internationaux par sexe en 2019

Libellé	Hommes	Femmes	% Femme	Total
Effectif	410	101	19,8	511

Source : CPS/SCI Annuaire statistique 2019

En 2019, environ 511 maliens travaillent dans les organismes internationaux dont 19,8% sont des femmes.

Tableau 47: Nominations homme/femme aux postes de responsabilités des services techniques de l'état en 2019

2018				2019			
Homme	Femme	Total	% Femme	Homme	Femme	Total	% Femme
758	114	872	13,07				

Source : CNDIFE_ Rapport de dépouillement du Journal Officiel du Mali_2017, 2019

En 2018, la proportion des femmes dans les postes de responsabilités est 13,07%.

Tableau 48: Représentativité des femmes et des hommes aux fonctions nominatives et électives en 2019

Intitulé du poste de responsabilité	Femmes	Hommes	Total	% Femmes
Ministres	11	21	32	34,4
Députés	14	133	147	9,5
Maires	11	692	703	1,6
Conseillers communaux	2 863	8 317	11 180	25,6

Source : CNDIFE_Base de données

Sur les 11 180 fonctions nominatives et électives en 2019, les femmes sont moins représentatives dans les postes de députés (9,5%), de maires (1,6%). Quant aux postes de conseillers communaux, un peu plus d'un quart (25,6%) sont des femmes. Aussi, en 2019 sur 32 postes ministériels, plus d'un tiers sont des femmes.

VII. PROTECTION DE L'ENFANT

Avec l'éclatement de la crise multidimensionnelle au Mali, la problématique des droits de l'enfant s'est posée avec acuité. De nouvelles vulnérabilités chez les enfants ont fait leur apparition tout en exacerbant celles dites traditionnelles. Il s'agit entre autres du recrutement et de l'utilisation des enfants par les groupes armés, les meurtres et mutilation d'enfants, les violences sexuelles, les attaques ou occupation des écoles et des structures sanitaires par les groupes armés, les enfants

séparés et non-accompagnés, les dangers liés aux restes explosifs de guerre et des engins explosifs improvisés, etc.

Selon la revue annuelle du programme de coopération Mali- Unicef du Plan de Travail Roulant (PTR) 2018 – 2019 :

- 425 enfants et adolescents ayant été victimes de violence physique et/ou sexuelle ont été atteints par des services psychosociaux, de santé ou de justice dont 344 filles et 81 Garçons
- 2 695 Enfants et adolescents en situation de mobilité ont reçu des services d'information, de protection et de prise en charge le long des routes migratoires par le biais de programmes financés par l'UNICEF ;
- 10 446 personnes ont été sensibilisées à travers des campagnes d'information sur les risques de la migration précoces et dangereuses, sur leurs droits et sur les lieux où ils peuvent accéder à des services le long des routes (4294 filles/femmes, 6152 garçons/hommes) ;
- Etat des lieux pour la révision du cadre harmonisé de gestion des cas à travers une démarche participative a été finalisé.
- 249 EAFGA ont bénéficié d'une prise en charge multisectorielle adéquate à Bamako, Gao, Kidal et Mopti. 200 ex-EAFGA ont été appuyés avec des opportunités de réinsertion socio-économique;
- 1 439 ENA-S (dont 976 enfants en mobilité) ont bénéficié d'une prise en charge multisectorielle et 336 (dont 102 enfants en mobilité) ont été réunifiés avec leurs familles
- 53 544 enfants ont bénéficié d'appui psychosocial dans les espaces amis des enfants et autres espaces sécurisés, dont 25,906 filles.
- 57 comités locaux de protection ont été renforcés à Gao (34), Mopti (4), Kidal (4) et Tombouctou (4) ;
- 8 871 personnes, dont 4,4704 femmes et filles, ont été sensibilisées sur la protection de l'enfant en situation d'urgence à Gao (4,378), Kidal (1,045) et Tombouctou (3,451)
- 62 espaces amis des enfants et/ou centres et espaces récréatif ont été mis en place ou réhabilités à Tombouctou (23), Gao (12), Kidal (2) et Mopti (25)
- 85 acteurs de protection de Gao formés sur la vérification de l'âge (27) et le MRM (58) sont opérationnels à Gao, Ménaka, Kidal et Mopti pour vérifier l'âge des présumés mineurs sur les sites de cantonnement des combattants pendant le DDR et rapporter sur 6 graves violations des droits des enfants.
- 571 violations des droits de l'enfant ont été documentées et rapportées en temps réel
- 71.5% en 2019 contre 61.7% en 2018. Augmentation sensible des taux de déclaration des naissances et la délivrance des actes dans les régions de Sikasso, Mopti, Gao et Tombouctou grâce à une meilleure interopérabilité entre l'état civil et la santé dans les régions prioritaires de l'UNICEF.
- 30.991 naissances survenues hors des structures de santé notifiées par les ASC a l'agent de déclaration dans le délai légal. 26.209 enfants parmi les 30.991 ont obtenu leur extrait de naissance dans les sites ASC (source DIHS2)
- 40.197 enfants hors délai légal de la tranche d'âge 1 - 17 ans ont bénéficié d'acte de naissance à travers le jugement supplétif dans les régions de Gao et Tombouctou
- 4.306 personnes (3.200 adolescents et 1.106 personnes influentes) disposent de compétences sur l'importance de l'enregistrement de naissance et le processus d'obtention de l'acte de naissance à Gao, Tombouctou, Sikasso, Mopti et le District de Bamako.

7.1. Enregistrement des naissances

Au Mali, près de neuf enfants de moins de 5 ans sur dix (87 %) ont vu leur naissance enregistrée. L'écart entre les milieux de résidence est important (urbain : 97 % ; rural : 85 %), ainsi qu'entre les régions (98% à Bamako contre 53 % à Tombouctou). Le même constat est valable selon le niveau de vie des ménages (69 % pour les ménages les plus pauvres contre 98 % pour les plus riches) selon le MICS 2015. Dans les ménages pauvres, trois (3) naissances sur dix (10) ne sont pas enregistrées tandis que seulement une (1) naissance sur cinquante (50) ne serait pas enregistrée dans les ménages riches.²

Ce facteur contribue donc à rendre encore plus compliqué l'accès aux services de protection et le respect des Droits de l'Enfant à ceux qui, par naissance, vivent dans les familles les plus démunies. En effet, l'enregistrement à la naissance est probablement la clé d'accès à tous les autres droits, ayant alors des répercussions d'une vaste portée sur la vie des enfants. Assurer l'enregistrement de la naissance devient donc une des actions les plus concrètes des parents pour assurer les droits de leurs enfants, tel que perçu par les parents de Bamako (97,7 %) et Ségou (98,6 %) dans l'Étude sur les connaissances, attitudes et pratiques en matière de Droits de l'Enfant et de la femme au Mali, selon SITAN de l'Unicef.³

7.2. Enfants Sortis des rangs des Forces ou Groupes Armés (ESFGA)

En la faveur de la mise en œuvre de l'accord de paix, gage de tout développement et à travers l'accompagnement du processus DDR, en s'assurant que les ex-Enfants Associés aux Forces ou Groupes Armés (EAFGA) bénéficient de l'accès au retrait, et à la prise en charge temporaire.

Ainsi, dans le cadre du protocole de transfert 62 enfants tous de sexe masculin, référencés à la DNPEF en 2019, ont été retirés et transférés au Centre de Transit et d'Orientation (CTO) de Gao et de Bamako, où ils ont bénéficié d'une prise en charge holistique (accueil, prise en charge médicale, alimentaire, soutien psychosocial et réintégration familiale).

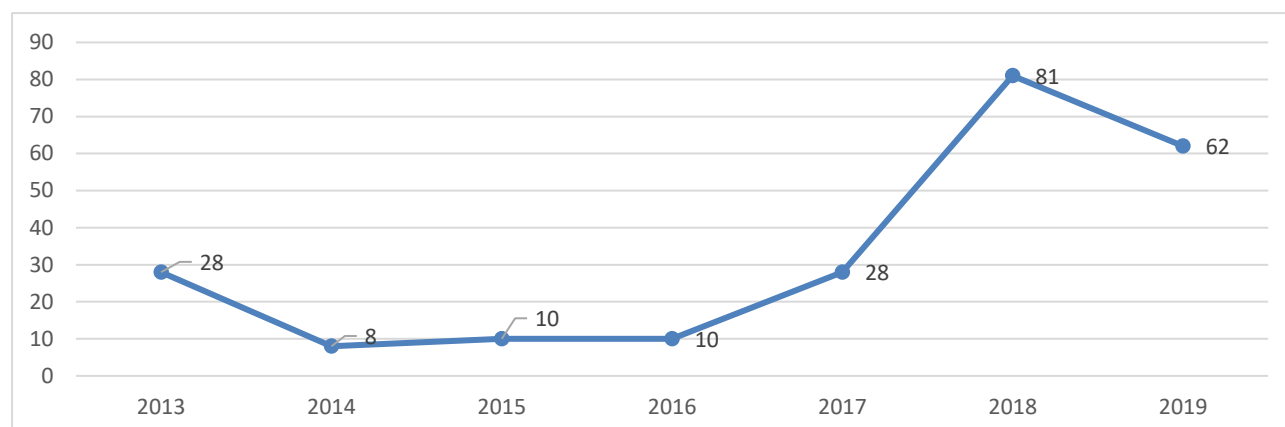
Tableau 49: Situation des enfants sortis des rangs des groupes ou forces armés de 2013 à 2019.

Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Effectif Enfants sortis pris en charge	28	8	10	10	28	81	62	227

² Unicef, Analyse de la situation des enfants au Mali, œuvre citée, page 34.

³ Unicef et Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille - Etude sur les connaissances, attitudes et pratiques en matière de Droits de l'Enfant et de la femme au Mali- Draft 0, œuvre citée, page 77

Graphique 9 : Effectif des enfants accueillis par an



L'analyse de la courbe nous indique que de 2014 à 2016 il y a eu un peu d'accalmie à cause des différents accords signés pour la paix. Par contre en 2017 nous constatons une montée en flèche des cas d'enfants enrôlés, cela est dû à la fragilité de la mise en œuvre des accords, à la dégradation de la situation sécuritaire due à la mutation du conflit armé vers le centre du pays, qui a fait des régions de Mopti et Ségou l'épicentre de la crise malienne où l'extrémisme violent et les conflits intercommunautaires gagnent du terrain.

Tableau 50: Evolution du nombre d'enfants sortis des groupes armés du 13 avril 2013 au 31 décembre 2019, par région/autres pays.

Années Régions/ Autres pays	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Koulikoro	0	0	0	1	0	3	1	5
Sikasso	0	0	0	0	0	1	0	1
Ségou	0	0	0	1	0	0	0	1
Mopti	4	0	0	0	6	13	20	43
Gao	14	4	6	2	10	51	29	116
Tombouctou	7	0	1	0	0	7	1	16
Kidal	0	4	3	6	12	2	3	30
Ménaka	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous total régions (Mali)	25	8	10	10	28	77	54	212
Autres Pays								
Burkina Faso	0	0	0	0	0	2	1	3
Niger	2	0	0	0	0	2	7	11
Algérie	1	0	0	0	0	0	0	1
Sous total Pays	3	0	0	0	0	4	8	15
TOTAL Général	28	08	10	10	28	81	62	227

Source : DNPEF_ rapport annuel_2019

7.3. Mobilité/migration des enfants

Dans le cadre de la mobilité/migration des enfants, la Direction Nationale de la Promotion de l'Enfant et de la Famille (DNPEF) et ses partenaires ont réalisé un certain nombre d'activités dans le domaine de la lutte contre la traite et ou la protection des enfants en mobilité. Ces activités ont porté essentiellement sur l'accueil et la prise en charge, la recherche et la réunification familiale.

Tableau 51: Enfants en situation de mobilité en situation vulnérable pris en charge.

Nationalité	Nombre
Burkina Faso	2
Cameroun	7
Centre Afrique	5
Côte d'Ivoire	31
Gambie	3
Guinée	76
Libéria	13
Mali	46
Niger	6
Nigeria	34
Sénégal	4
Sierra Leone	108
Total Général	335

7.4. Situation des enfants de 0 à 5 ans vulnérables référencés ou appuyés dans les structures éducatives de protection ou de rééducation pour enfants (CAPF, IPAPE)

Tableau 52: Enfants abandonnés accueillis au CAPF par sexe et par catégorie.

Catégorie d'enfants accueillis								Enfants sortis										Total du centre à la date du 31 décembre2019	
Enfants abandonnés				Orphelins		Enfants de 3 M		Retour en famille		VESOS		Placement familial		Adoption		DCD			
T		R																	
G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F
102	94	96	48	-	-	3	7	1	0	-	-	-	-	-	-	1	0	180	158
196		144		-		10		1		-		-		-		1		338	
340								2											

Légende : **T** = Trouvés ; **R** = Recueillis ; **3 M** = Mère – Malade – Mentale ; **DCD** = Décédé.

Total centre à une période donnée = Nombre total accueillis – Nombre total des sortis à la même période

A la date du 31 décembre 2019, après les sortis d'enfants (retour en famille, placement familial, adoption, décédé, placés au VESOS) il reste dans le centre un effectif de **338 enfants en situation de vulnérabilité** référencés dont 180 garçons et 158 filles ; parmi lesquels 49 sont en situation de handicap. Ils ont tous été appuyés sur le plan alimentaire, vestimentaire, médical et psychosocial.

Tableau 53: Enfants abandonnés/trouvés par sexe et par région pris en charge en 2019.

Régions	Sexe				Total	%
	Filles		Garçons			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Kayes	1	0,51	2	1,02	3	1,53
Koulikoro	5	2,55	6	3,06	11	5,61
Sikasso	6	3,06	15	7,65	21	10,71
Ségou	16	8,16	3	1,53	19	9,69
Mopti	7	3,57	2	1,02	9	4,59
Tombouctou	-	-	-	-	-	-
Gao	-	-	-	-	-	-

Kidal	-	-	-	-	-	-
Taoudéni	-	-	-	-	-	-
Ménaka	-	-	-	-	-	-
Bamako	55	28,06	78	39,8	133	67,86
Ensemble Mali	90	45,92	106	54,08	196	100

Source : DNPEF _rapport annuel _ 2019_ Données compilées des DRPFEF

A la date du 31 décembre 2019, ce sont 196 enfants abandonnés (90 filles et 106 garçons) qui ont été référencés et appuyés sur le plan alimentaire, vestimentaire, médical et psychosocial à travers tout le pays.

7.5. Travail des enfants

Selon l'enquête MICS 2015, 55,8 % des enfants de 5 à 17 ans sont impliqués dans le travail des enfants. Dans le MICS 2010, il était rapporté que 34 % des enfants de 5 à 14ans. Le travail des enfants, 2015, page 1. 113. Institut National de la Statistique (INSTAT), œuvre citée, page 15. – 69 – ans scolarisés travaillaient.¹¹⁴ Le SITAN de l'Unicef rapporte qu'un tiers des enfants entre 5 et 14 ans travailleraient.¹¹⁵ Une troisième source présente des données très différentes, où le pourcentage est plus que doublé : selon le Département du Travail des Etats-Unis, 72,6 % des enfants âgés de 5 à 14 ans travailleraient au Mali (20,5 % des 7-14 ans fréquenteraient en même temps l'école). L'agriculture serait le secteur à employer le plus d'enfants (83 %).¹¹⁶

Le gouvernement du Mali a mis en place un cadre juridique sur le travail des enfants. Le Code du travail prévoit que l'âge minimum légal d'admission à l'emploi est de 15 ans. En outre, le gouvernement a établi une liste des formes dangereuses de travail qui sont interdites aux personnes de moins de 18 ans.

Le Mali a également adopté un Plan d'action national pour l'élimination du travail des enfants (PANETEM). Développé par la Cellule nationale de Lutte contre le Travail des Enfants et d'autres parties prenantes, le PANETEM a été adopté en juin 2011 et vise à éliminer les pires formes de travail des enfants au Mali en 2015 et toutes les formes de travail des enfants d'ici 2020. Il propose des mesures pour identifier et retirer les enfants employés dans les formes dangereuses de travail, les réinsérer dans l'éducation et la formation professionnelle, et soutenir les familles au moyen d'activités génératrices de revenus.

Tableau 54: Enfants accueillis dans les Institutions (Publiques et Privées) d'Accueil et de Placement pour enfants, par sexe et par catégorie.

CENTRES	Catégorie																Total		Total général
	Enfants abandonnés		Enfants égarés		Enfants des 3 M		Enfants adoptés		Enfants handicapés		Enfants orphelins des deux parents		Enfants orphelins de mère		Enfants de mères adolescentes				
	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	
CAPF	153	135	0	0	7	3	2	1	5	44	0	0	0	0	0	0	158	180	338

Orphelinat Saint Jean de Malt	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ASSUREM-RUE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ASE-Mali	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CAPEMA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Orphelinat de Niono	1	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	5	6
Orphelinat Dofini de San	51	35	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	51	35	86
Orphelinat Karangasso	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fondation pour l'enfance-Ségou	0	143	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	143	143
Total	523	0	10	3	58	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21	363	573	0

Au total **573** enfants dont 210 filles et 363 garçons ont été placés dans les institutions privées d'accueil et de placement pour Enfants y compris le CAPF qui est une structure étatique. Tous ces enfants ont bénéficié de prise en charge alimentaire, sanitaire, psychosociale, vestimentaire. Il est à retenir qu'à Niono, c'est le problème de statut ce centre qui demeure toujours. Au regard du tableau les garçons sont les plus nombreux.

Tableau 55: Enfants en situation difficile par type de réinsertion et par sexe dans les IPAEHOE.

CENTRES	Types																Total	
	Accueil et hébergement		Apprentissage		Réunification familiale		Réinsertion professionnelle		Scolarisation		Alphabétisation		Financement micro-projet		Emploi rémunéré			
	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G
Kanuya	130	258	15	22	85	205	52	102	7	8	60	102	18	42	0	0	367	739
AJDM	449	101	5	0	2	0	5	0	5	0	0	0	0	0	0	0	466	101
Djigiyabon	60	0	16	0	12	0	22	0	60	0	0	0	105	0	0	0	275	0
APAFE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BNCE-Ségou	55	56	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	55	56
Caritas	0	85	0	6	0	21	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	112
Fondation pour l'enfance	0	143	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	143
AMA	0	225	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	225
Caritas AET-Ségou	0	38	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38
Total	694	906	36	28	99	325	79	102	72	8	60	102	123	42	0	0	1163	1513
	1600		64		424		181		80		162		165		0		2676	

Sur un total de **2676** enfants (1163 filles et 1513 garçons) placés dans les Institutions d'Accueil, d'Ecoute, d'Orientation et/ou Hébergement, le centre Kanuya avec **1106**a accueilli le plus grand nombre d'enfants et a pu réinsérer professionnellement 181 enfants dont 79 filles et 102 garçons. Malgré leur forte implication dans la protection des enfants ressources ces institutions arrivent tant bien que mal.

7.6. Institutions éducatives de protection ou de rééducation pour enfants privées et publiques (IPAPE y compris le CAPF / IPAEOHE)

Tableau 56: Situation des Institutions éducatives de protection ou de rééducation pour enfants IPAPE y compris le CAPF, IPAEOHE.

Type	Privée	Publique	Total
IPAPE	11	2	13
IPAEOHE	73	0	73
NON DEFINI	9	0	9
Total	93	2	95

Source : DNPEF _ Rapport annuel _ 2019

Tableau 57: Répartition des Institutions éducatives de protection ou de rééducation pour enfants par région, type et statut.

Régions	TYPE			STATUT		TOTAL
	IPAPE	IPAEOHE	Non Défini	Public	Privé	
Kayes	0	4	0	0	4	4
Koulikoro	0	9	8	0	17	17
Sikasso	2	4	0	0	6	6
Ségou	2	5	0	1	6	7
Mopti	2	3	0	0	5	5
Tombouctou	0	7	0	0	7	7
Gao	1	1	1	0	3	3
Kidal	0	0	0	0	0	0
Ménaka	0	0	0	0	0	0
Taoudenni	0	0	0	0	0	0
District de Bamako	6	40	0	1	45	46
Ensemble Mali	13	73	9	2	84	95

Source : DNPEF _ Rapport annuel _ 2019

Les institutions éducatives de protection ou de rééducation pour enfants (IPAPE, IPAEOHE), sont pour la plupart des structures privées détenues par des organisations non gouvernementales et la Société civile qui viennent en aide à l'Etat dans sa politique de protection des enfants. Ces institutions bénéficient peu de soutien du gouvernement, malgré leur forte implication dans le dispositif de protection des enfants en situation difficile ; toute chose qui impact négativement sur la qualité des services qu'elles offrent aux enfants.

Nous constatons que Bamako et Koulikoro ont le plus grand nombre de structures avec respectivement **46** soit **48,42%** et **17** soit **17,89%** ; suivi de Ségou et Tombouctou avec **7,37%**.

VIII. JEUNESSE ET SPORT

Le Gouvernement du Mali, à travers le Ministère de la Jeunesse et de la Construction Citoyenne, s'est engagé dans un processus d'élaboration d'une politique nationale de développement de la citoyenneté et du civisme. Cette politique se veut être une réponse à la volonté du Chef de l'État, de faire de la restauration des valeurs de construction citoyenne, une priorité de son action. Un ministère a été consacré à cette épineuse question soulevée sous les régimes depuis la 2ème République, sans que des réponses appropriées lui soient apportées. Une telle action devra avoir comme socle les valeurs cartésiennes de la culture plurielle du Mali.

Selon le décret n°2017-0358/P-RM du 26 Avril 2017, fixant les attributions spécifiques des membres du gouvernement, le Ministre de la Jeunesse et de la Construction Citoyenne est chargé entre autres, de préparer et mettre en œuvre la politique nationale de construction citoyenne. A ce titre, il est compétent pour la promotion de la citoyenneté, des valeurs et principes de la République et de la démocratie. Ce qui présage que le Ministre en charge de la construction citoyenne devrait entreprendre toute initiative permettant d'aller vers la réalisation effective de cette mission, en mettant à contribution les autres ministères et les autres institutions du Pays, compte tenu du caractère complexe, multisectoriel et multidimensionnel de la question.

Pour élaborer le document de Politique Nationale de la Citoyenneté et du Civisme (PNCC), le Ministère de la Jeunesse et de la Construction Citoyenne a choisi l'approche participative basée sur un processus participatif, inclusif, de large ouverture, au plus proche possible des communautés. Des concertations régionales et locales ont été organisées partout dans le Pays, dans le souci de donner la parole aux acteurs et autres parties prenantes, pour établir un diagnostic précis et actualisé de la situation.

La PNCC contribuera à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger, signé le 15 mai 2015 et parachevé le 21 juin 2015. Il s'agira, comme le stipule l'Annexe dudit Accord de favoriser la mise en place des conditions de nature à réconcilier les Maliens, et à jeter les bases d'un Mali nouveau, démocratique et uni grâce, entre autres, à la promotion de la paix, de la démocratie et de l'acceptation de la diversité culturelle. Le processus d'élaboration de la PNCC s'est aussi inspiré de l'Étude Nationale Prospective Mali 2025.

L'objectif de la PNCC est de construire un modèle de citoyen malien qui soit plus respectueux de ses droits et devoirs, pétri de valeurs de civisme, de civilité, du respect des normes de transparence, de la bonne gouvernance et de la préservation des biens publics, qui participe activement à asseoir la paix, la solidarité et qui promeut le développement économique et social et le bien-être des populations à tous les niveaux.

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports, ayant en charge l'encadrement des jeunes, a en 2019 formé dans les deux camps de jeunesse (Toukouto et Soufroulaye) 300 jeunes dont 68 filles dans six (06) corps de métier que sont la coupe et couture, l'électricité et le bâtiment, la menuiserie métallique, la transformation agroalimentaire, la mécanique auto, la réparation et l'installation des moto pompes.

Au regard du nombre croissant des jeunes et des besoins nouveaux, il est important que des infrastructures socioéducatives et sportives soient réalisées, équipées et mises à leurs dispositions. Les sessions de formation en leur endroit doivent être multipliées, le suivi des jeunes formés et équipes plus renforcé. L'évaluation périodique de la mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse est une nécessité.

CONCLUSION

L'élaboration de ce rapport a nécessité une mobilisation multisectorielle suivant un processus inclusif et participatif.

Ce document reprend, dans son ensemble, les réalisations à travers les indicateurs clés qui nécessitent un suivi particulier de la Politique nationale de Population. Toutefois, il intègre les autres activités sectorielles de développement qui concourent directement ou indirectement à l'atteinte du dividende démographique au Mali.

ANNEXE

Tableau 58: Evolution du taux de chômage de la population de 15 à 64 ans et par sexe de 2016 à 2019

Sexe et milieu	2016	2017	2018	2019
Hommes	8,81	8,0	7,9	5,3
Femmes	11,59	10,4	9,4	6,7
Milieu urbain	12,31	12,1	12,3	10,5
Milieu Rural	9,30	8,1	7,3	4,4
Ensemble	10,05	9,1	8,6	5,9

Source: EMEP-2001 / ELIM-2003-2006 / EPAM-2004-2007-2010, EMOP-2011, 2013-2019

Tableau 59: Taux de chômage des jeunes (15 à 24 ans) en %

Sexe et milieu	2016	2017	2018	2019
Hommes	29,6	19,8	17,3	10,6
Femmes	31,3	24	20,9	12,1
Milieu urbain	31,9	28,5	26,8	22,8
Milieu rural	30,0	20,1	16,7	7,9
Ensemble	30,4	21,9	19	11,4

Sources: EMEP-2001 / ELIM-2003-2006 / EPAM-2004-2007-2010, EMOP-2011, 2013-2019

Tableau 60: Taux de chômage des jeunes (15 à 35 ans) en %

Sexe et milieu	2016	2017	2018	2019
Hommes	16,3	14,2	13,1	8,0
Femmes	17,6	15,7	13,9	8,4
Milieu urbain	20,4	19,3	19,7	15,7
Milieu rural	15,8	13,6	11,4	5,8
Ensemble	17,0	14,9	13,5	8,2

Sources: EMEP-2001 / ELIM-2003-2006 / EPAM-2004-2007-2010; EMOP-2011, 2013-2019